



Rapport annuel 2015



CHIFFRES CLÉS 2015

Financier

Participation dans KBC Groupe	2,66%
Participation dans KBC Ancora	55,42%
Fonds propres (en euros)	1.444.431.037
Résultat de l'exercice (en euros)	62.809.538
Dividende coopératif	2,5%

Inspraak

Nombre de sociétaires au 31.12.2015	389.676
Nombre de membres CCR (Conseil Consultatif Régional)	912
Nombre de membres RDB (Réunion des Bureaux des CCR)	16
Nombre de membres CCN (Conseil Consultatif National)	180
Nombre de membres du Conseil d'Administration	20
Nombre de présents à l'Assemblée Générale du 06.06.2015	1.572
Présences aux CCR	78%
Présences au CCN du 27.03.2015	81%
Présences au CCN du 27.11.2015	80%
Présences à la RDB	65%
Présences au Conseil d'Administration	98%

Prestation de services sociétaux

Total de la prestation de services sociétaux (net - en euros)	2.457.542
Soutien de projets régionaux (en euros)	801.939
Soutien de projets suprarégionaux (RDB) (en euros)	98.426
Soutien de projets nationaux (net - en euros)	1.413.084
Montant autres prestations de services sociétaux (net - en euros)	144.093
Soutien de projets internationaux (via BRS ASBL)	201.000
Consultation et formation	80.500
Nombre de projets régionaux (RAR/CCR)	424
Nombre de projets suprarégionaux (RDB)	13
Nombre de projets nationaux en cours	75
Nombre de projets internationaux (via BRS ASBL)	11

Avantages sociétaires

Réactions numéro printemps	18%
Réactions numéro automne	25%



R A P P O R T A N N U E L 2 0 1 5

Table des matières

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DES ADMINISTRATEURS DÉLÉGUÉS DE CERA SOCIÉTÉ DE GESTION	6
RAPPORT DU GÉRANT STATUTAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	12
Notre mission	12
Développement du groupe KBC	12
Ancrage de KBC Groupe et gestion du patrimoine financier	12
Stabilité et développement de KBC Groupe	12
Participation de Cera dans KBC Groupe	13
Participation de Cera dans KBC Ancora	13
Dividende coopératif	14
Impact positif dans la société via la prestation de services sociétaux	14
Les avantages sociétaires, la force des achats groupés	18
Participation et sociétariat	20
Structure de fonctionnement	24
Conseil d'Administration de Cera Société de gestion	24
Composition	24
Fonctionnement	27
Règles de conduite en matière de conflits d'intérêts	29
Règles de conduite en matière d'abus de marché	29
Indemnités des administrateurs de Cera Société de gestion	29
Mandats	31
Commissaire	31
Fonctionnement opérationnel	32
Comité de gestion journalière	32
Comité management	32
Organigramme	33
COMPTES ANNUELS NON CONSOLIDÉS DE CERA	36
Bilan, compte de résultats et commentaire	36
Bilan non consolidé après affectation du résultat	36
Compte de résultats non consolidé après affectation du résultat	38
Commentaire	39
Bilan social	50
État des effectifs	50
Commentaire des comptes annuels	52
Bilan	52
Compte de résultats	56
Affectation du résultat	58
Informations complémentaires	58
Procédure juridique	59
Rapport du commissaire	60
Colophon	64

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Position du groupe Cera par rapport au groupe KBC au 31.12.2015	13
Graphique 2 : Actionnariat de KBC Ancora au 31.12.2015	13
Graphique 3 : Organigramme de Cera au 31.12.2015	33

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Évolution du dividende	14
Tableau 2 : Présences aux RAR/CCR	21
Tableau 3 : Présences au CCN	21
Tableau 4 : Présences à la Réunion des Bureaux des CCR	21
Tableau 5 : Composition du Conseil d'Administration et présences	26
Tableau 6 : Indemnités des administrateurs B et C	30



Lode Morlion, président du Conseil d'Administration de Cera



SEUL ON EN FAIT PEU, ENSEMBLE
INFINIMENT PLUS.

Lode Morlion, président du Conseil d'Administration de Cera

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DES ADMINISTRATEURS DÉLÉGUÉS DE CERA SOCIÉTÉ DE GESTION

Cher sociétaire,

2015 a été une excellente année pour Cera. Nous avons œuvré tous ensemble à la mise en place de Horizon 2020, le projet stratégique qui doit faire en sorte que notre coopérative reste une organisation dynamique, qui s'adapte en permanence aux changements et ce, dans l'intérêt de tous ses stakeholders et de ses sociétaires en particulier.

La coopérative Cera, s'investir dans le bien-être et la prospérité

Avec près de 400.000 sociétaires, nous développons une coopérative solide qui s'investit en faveur de la société. En unissant nos forces, nous créons de la plus-value économique et sociétale à trois niveaux :

- *Nous assurons, en tant qu'actionnaire important, des bases solides au groupe KBC/CBC*
- *Nous réalisons un impact positif dans la société*
- *Nous bénéficions d'avantages exclusifs*

La participation, la solidarité et le respect de chacun – des valeurs inspirées par F. W. Raiffeisen – forment, depuis plus de cent ans, les bases de notre entreprise coopérative.

En 2015, nous avons à nouveau, avec nos sociétaires, rempli la mission de Cera avec succès. Cera, profondément enracinée, largement ramifiée !

Cera, prendre part à une coopérative solide

Cera a lancé le 5 mai 2014 une émission de parts E, tant pour les nouveaux sociétaires que pour les personnes déjà sociétaires. De cette manière, Cera entendait renforcer une large assise dans la société et rajeunir sa base de sociétaires. Il s'agit là d'un élément essentiel pour la dynamique et le bon fonctionnement de ses structures de participation. Avec cette part, vous êtes trois fois gagnant : vous avez la perspective d'un dividende annuel attrayant, vous pouvez profiter toute l'année d'offres alléchantes et, enfin, vous contribuez à un impact positif dans la société. L'émission, qui a été clôturée le 28 avril 2015, a été un franc succès ; elle a permis ainsi de renforcer et de rajeunir notre base de sociétaires et nous a inspirés à lancer une nouvelle émission, du 1 juin 2015 au 25 mai 2016.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de distribuer un dividende de 2,5% au titre de l'exercice 2015.

Résultat net consolidé de KBC Groupe en 2015 : 2,6 milliards d'euros

KBC a affiché pour l'exercice 2015 un résultat net de 2,6 milliards d'euros. Le groupe peut être fier de ce résultat, pour lequel il tient à remercier ses clients et ses collaborateurs. En décembre 2015, KBC Groupe a remboursé au gouvernement flamand les aides publiques restantes (prime comprise) et ce, cinq ans plus tôt que prévu. Le groupe a ainsi répondu à toutes les obligations financières qui lui avaient été imposées lors de la crise financière et peut donc définitivement tourner la page.

"2015 a assurément été bonne pour KBC, témoignent Thomas Leysen, président du Conseil d'Administration et Johan Thijs, CEO, dans l'avant-propos du rapport annuel de KBC Groupe. Thomas Leysen : Mieux même, ce fut la première année pendant laquelle nous avons à nouveau pu nous concentrer pleinement sur nos activités de base, après avoir dû, plusieurs années durant,

consacrer une partie non négligeable de notre temps au plan de désinvestissement convenu avec l'Europe. Simultanément, nous continuons de tirer les leçons de la crise financière. Nous avons rationalisé, nous avons amélioré sensiblement notre profil de risque au cours des dernières années et, surtout, nous nous sommes recentrés sur l'essence même de notre métier, à savoir la bancassurance dans des pays européens soigneusement sélectionnés. Et nos résultats démontrent que cette approche fonctionne. Nous nous sommes encore rapprochés de la réalisation de notre objectif, à savoir devenir la référence dans le domaine de la bancassurance, dans tous nos marchés stratégiques. Autrement dit, nous sommes prêts pour l'avenir. "

Cera, une coopérative engagée et engageante : notre impact positif dans la société

Cera mène à bien sa mission " S'investir dans le bien-être et la prospérité" en s'engageant en faveur d'un monde meilleur et en visant, avec les moyens mis à disposition, un impact sociétal maximal.

Cera mène son action à bien en étroite collaboration avec ses sociétaires et leurs représentants. La structure coopérative permet à ces derniers de s'impliquer dans l'engagement de Cera. Via les Conseils Consultatifs, ils codécident du fonctionnement et statuent sur les demandes de soutien de projets et initiatives et ce, à plusieurs niveaux : régional, national et international. En 2015, Cera a consacré sur le plan **régional** plus de 900.000 euros à approximativement 440 projets régionaux et projets de la Réunion des Bureaux des CCR en Wallonie. Un montant de 1.557.000 euros a été consacré à 75 projets **nationaux** et aux prestations de services sociétaux. Enfin, BRS (Fondation Raiffeisen Belge), dont Cera et KBC sont les partenaires structurels, représente le volet **international** de Cera.

BRS Coopérer en microfinance et microassurance avec le Sud

Par le biais de la microfinance et de la microassurance, BRS contribue à améliorer durablement la qualité de vie des populations démunies dans les pays du Sud.

En 2015, BRS a organisé 507 journées de formation et de consultance ; son soutien financier de 11 projets dans 9 pays d'Afrique et d'Amérique Latine s'est chiffré à 201.000 euros.

Outre BRS, Cera dispose de trois autres prestataires de services dans le cadre d'une collaboration structurelle à long terme.

Coopburo, l'entrepreneuriat coopératif, on en fait votre affaire

En 2015, Coopburo a encadré et conseillé 37 coopératives dans les secteurs les plus divers ; il a également organisé 32 conférences, formations ou cours, Coop Workshops, Coop Explores, Coop Tours et Coop Break.

Innovatiesteunpunt. Le futur commence aujourd'hui

Cera investit, en compagnie du Boerenbond, des Landelijke Gilden et de KBC, dans l'entrepreneuriat durable en agriculture et horticulture par le biais d'Innovatiesteunpunt.

Au cours de l'année écoulée, Innovatiesteunpunt a mené à bien plus de trente projets, représentant un montant de plus de 2,6 millions d'euros.

ARGUS, le pôle environnemental de KBC et de Cera

Jusqu'au 31.12.2015, ARGUS, le pôle environnemental de KBC et de Cera, était le quatrième prestataire de services sociétaux de Cera, mais le 1 janvier 2016, 45 ans après sa création, ARGUS a transféré ses activités à d'autres organisations actives dans le domaine de la durabilité. KBC et Cera se sont retirées d'ARGUS et organiseront désormais eux-mêmes leurs activités et initiatives dans la voie d'une société et d'une économie durables.

Avantages sociétaires : 'Pour, par et avec les sociétaires'

Grâce à la force des achats groupés, Cera peut offrir des avantages uniques à ses quelque 400.000 sociétaires. Les avantages sociétaires reflètent la force coopérative. Les partenariats conclus avec les fournisseurs et les achats groupés génèrent des réductions substantielles sur des biens et services, des promotions ou des actions originales. Elles donnent une dimension supplémentaire à la qualité de sociétaire et rendent celle-ci concrète.

Cera crée pour ses sociétaires de la valeur ajoutée tant économique que sociale à effet durable, tout en tenant compte des desiderata de ses sociétaires.

La réputation que Cera a bâtie avec les avantages sociétaires est un atout pour attirer de nouveaux sociétaires. Au fil des années, le concept des avantages sociétaires a prouvé sa valeur, comme en témoignent à nouveau les chiffres des réactions et commandes d'avantages sociétaires (sur base des ménages). En 2015, celui-ci s'est élevé à env. 18% pour le Magazine Avantages d'avril et à env. 25% pour celui de septembre. Ces chiffres se situent dans la ligne de ceux des années précédentes.

Participation et sociétariat : la force de l'entrepreneuriat coopératif

Cera a une structure par paliers, qui permet aux sociétaires de participer activement au fonctionnement de la coopérative et ce, aux différents niveaux de l'organisation.

Cera compte environ **400.000 sociétaires**, représentés par \pm **1000 membres adhérents au sein de 45 Regionale Adviesraden (RAR) /Conseils Consultatifs Régionaux (CCR)/ Regionalen Beratungsausschüsse (RBA)**. Ces conseils font office 'd'antennes locales'.

Chaque CCR délègue quatre de ses membres au **Conseil Consultatif National**. Les réunions de celui-ci constituent une plate-forme d'information et de concertation entre les représentants des sociétaires, la direction et les membres du Conseil d'Administration. En 2015, le taux de présences effectives a de nouveau été élevé, témoignant ainsi de l'appréciation et de l'engagement des membres pour le fonctionnement de Cera.

Le projet 'Horizon 2020' permet à Cera d'aller de l'avant sur le plan de la participation et du sociétariat. Cera a notamment augmenté les moyens mis à la disposition des Conseils Consultatifs Régionaux. Les Conseils qui le souhaitaient pouvaient ainsi lancer eux-mêmes une initiative afin de renforcer les liens avec les sociétaires et autres personnes intéressées. Ces initiatives augmentent la visibilité du dynamisme de Cera sur le plan local et rencontrent les centres d'intérêt des sociétaires. L'expérience acquise et les réactions positives des sociétaires permettront de poursuivre ces initiatives en 2016.

Horizon 2020 – Cera, profondément enracinée, largement ramifiée

Les sociétaires de Cera oeuvrent à une coopérative forte, une entreprise dont les racines profondes ont près de cent vingt-cinq ans d'histoire. De plus, notre coopérative est largement ramifiée dans la communauté, tant au plan régional que national ou encore international.

Cera a mené en 2013 une réflexion stratégique, Horizon 2020, qui sera actualisée en 2016 et dont la mise en œuvre se poursuivra via **Roadmap 2020** ; Horizon 2020 représente la vision d'avenir de Cera de son fonctionnement et constitue le prélude aux actions qui seront menées dans les années à venir. Roadmap 2020 est également un processus qui fera en sorte que Cera est et restera à l'avenir une entreprise et une organisation dynamique à même de s'adapter en permanence aux changements et ce, dans l'intérêt de tous les stakeholders et de ses sociétaires en particulier. Avec Roadmap 2020, Cera reste fidèle aux racines du modèle coopératif : créer de la valeur ajoutée **avec, par et pour ses sociétaires**. Cera a une base de sociétaires solide, avec des membres qui inspirent et motivent et sont engagés dans notre organisation. C'est là que réside la force unique de notre coopérative.

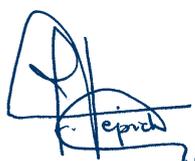
Nous sommes reconnaissants envers nos sociétaires pour leur confiance et leur engagement sans faille. Nous sommes reconnaissants à nos collaborateurs pour leur dévouement, leur créativité et leur enthousiasme. C'est de cette manière que nous tentons chaque jour de servir au mieux les intérêts de tous, mais avant tout ceux de nos sociétaires. Au nom du Conseil d'Administration également, nous remercions toutes les personnes qui ont contribué, directement ou indirectement, à notre succès.

Avec nos salutations cordiales,

Leuven, 29 avril 2016



Luc Discry
administrateur délégué



Franky Depickere
administrateur délégué
président du Comité
management



Lode Morlion
président du
Conseil
d'Administration







LES COOPÉRATIVES SONT, PAR NATURE, LES PRÉCURSEURS DE L'ENTREPRENEURIAT DURABLE. IL EST DE NOTRE DEVOIR D'INVESTIR DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE RESPECTER L'ENVIRONNEMENT ET NOTRE PLANÈTE. NON SEULEMENT POUR NOUS, MAIS AUSSI ET SURTOUT POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES.

Franky Depickere, administrateur délégué de Cera

RAPPORT DU GÉRANT STATUTAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Notre mission

Cera, s'investir dans le bien-être et la prospérité

Avec près de 400.000 sociétaires, nous développons une coopérative solide qui s'investit en faveur de la société. En unissant nos forces, nous créons de la plus-value économique et sociétale à trois niveaux :

- Nous assurons, en tant qu'actionnaire important, des bases solides au groupe KBC/CBC
- Nous réalisons un impact positif dans la société
- Nous bénéficions d'avantages exclusifs

La participation, la solidarité et le respect de chacun – des valeurs inspirées par F. W. Raiffeisen – forment, depuis plus de cent ans, les bases de notre entreprise coopérative.

La coopération Cera : profondément enracinée, largement ramifiée

Développement du groupe KBC

Ancrage de KBC Groupe et gestion du patrimoine financier

Stabilité et expansion de KBC Groupe

Le patrimoine financier se compose en majeure partie de participations dans KBC Groupe et dans KBC Ancora. Cette dernière est un monoholding : son seul actif est composé d'actions KBC Groupe ; il s'agit donc d'une participation indirecte de Cera dans KBC Groupe.

Il est évident que l'évolution de KBC Groupe est extrêmement importante pour Cera et pour tous les sociétaires. La gestion du patrimoine investi dans le groupe KBC requiert un engagement actif de Cera et de ses mandataires au sein des divers organes d'administration des sociétés de ce groupe. Ainsi, Cera participe activement à l'élaboration de la stratégie et au contrôle de ces sociétés, en tenant compte de ses valeurs coopératives.

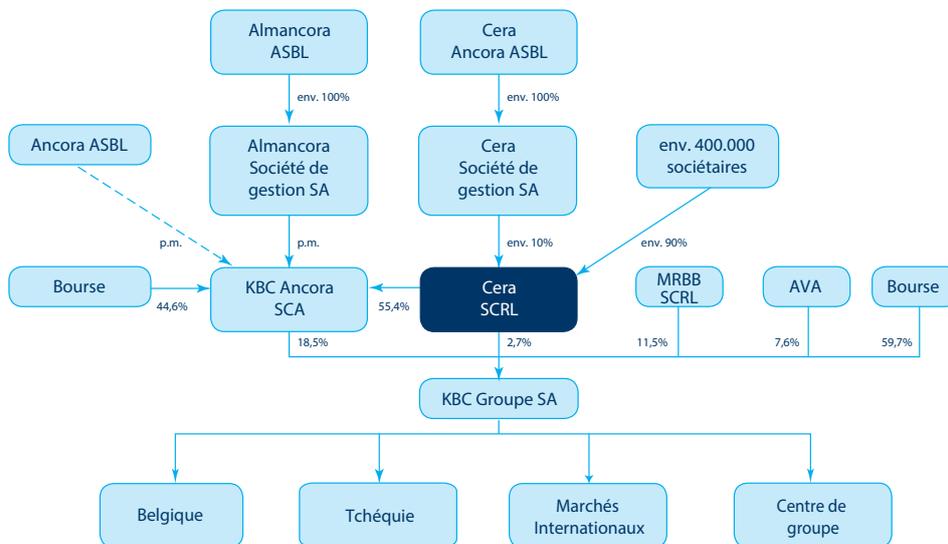
Cet engagement actif se traduit entre autres par le biais de la convention d'actionnaires conclue avec KBC Ancora, MRBB et les 'autres actionnaires stables' (AVA). Le but de cette convention est de soutenir et de coordonner la politique générale de KBC Groupe, d'en assurer le contrôle et de garantir la stabilité de l'actionnariat du groupe.

Les parties de la convention d'actionnaires agissent de concert au sens de la loi du 02.05.2007 relative à la publicité des participations importantes dans les sociétés cotées en bourse et réglementant les offres publiques d'acquisition.

Fin 2014, Cera, KBC Ancora, MRBB et les AVA ont prolongé leur convention d'actionnaires de KBC Groupe pour une nouvelle période de 10 ans. Ils ont apporté toutes leurs actions à la convention. Leur participation globale dans KBC Groupe s'établissait à 40,26% au 31 décembre 2015. Cera et sa filiale KBC Ancora sont considérées comme une seule et même partie au sein de la convention ; ensemble, elles ont apporté 21,20% du nombre total d'actions KBC Groupe.

En décembre 2015, KBC Groupe a remboursé au gouvernement flamand les aides publiques restantes (prime comprise) et ce, cinq ans plus tôt que prévu. Le groupe a ainsi répondu à toutes les obligations financières qui lui avaient été imposées lors de la dernière crise financière et peut donc définitivement tourner la page.

La position du groupe Cera par rapport à l'ensemble du groupe KBC se présentait comme suit au 31.12.2015 (les pourcentages sont arrondis) :



Graphique 1 : Position du groupe Cera par rapport au groupe KBC au 31.12.2015

Participation de Cera dans KBC Groupe

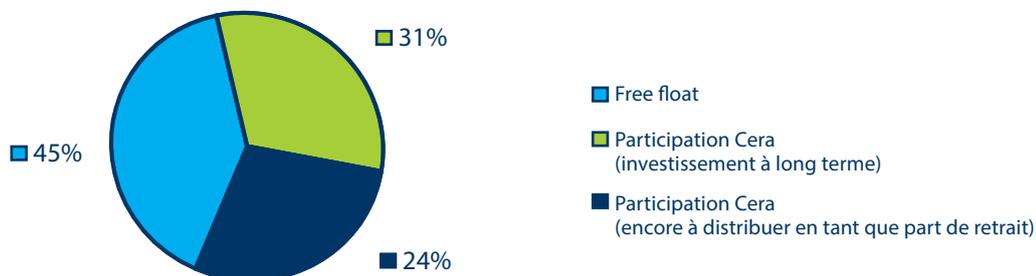
La participation de Cera dans KBC Groupe est restée inchangée en 2015. Fin 2015, Cera détenait 11.127.166 actions KBC Groupe, soit 2,66% du capital du groupe.

Participation de Cera dans KBC Ancora

Fin 2015, la participation de Cera dans KBC Ancora était de 55,42%.

Dans le courant de 2015, Cera attribué 1.195.578 actions KBC Ancora (1,53%), en tant que part de retrait en nature, aux sociétaires démissionnant avec leurs parts D. Par ailleurs, Cera n'a ni acheté ni vendu d'actions KBC Ancora dans le cadre de la gestion de son portefeuille.

La participation de Cera dans KBC Ancora se compose d'une part d'actions qui devront être attribuées à terme – en tant que part de retrait – aux sociétaires démissionnant avec leurs parts D (24,16%) et d'autre part d'une participation de 31,26% en tant qu'investissement à long terme.



Graphique 2 : Actionnariat de KBC Ancora au 31.12.2015

Dividende coopératif

Chaque année, le Conseil d'Administration du gérant statutaire fait une proposition de dividende à l'Assemblée Générale de Cera, qui se prononce sur la proposition d'acceptation des comptes annuels de l'exercice écoulé, y compris l'affectation du résultat.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale du 4 juin 2016 de distribuer un dividende de 2,5% au titre de l'exercice 2015.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de l'évolution du dividende.

	2015	2014	2013	2012	2011
Dividende	2,5%	2,5%	2,5%	0,5%	0,0%

Tableau 1 : Évolution du dividende

Impact positif dans la société via la prestation de services sociétaux

Cera concrétise son engagement 'S'investir dans le bien-être et la prospérité' en œuvrant, de manière coopérative, pour un monde meilleur et en cherchant un impact maximum pour les moyens alloués.

Les projets soutenus se situent dans différents domaines en phase avec les principaux besoins sociétaux contemporains.

Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté

- Lutte contre la pauvreté en milieu rural
- Accès des enfants et des jeunes vulnérables aux droits fondamentaux
- Formation et sensibilisation à la lutte contre la pauvreté et à l'inclusion sociale

Entrepreneuriat coopératif

- Anticiper les nouveaux besoins sociétaux
- Informer, sensibiliser et soutenir l'entrepreneuriat coopératif
- Impliquer les sociétaires

Art et culture

- Art et culture dans une société en évolution
- Soutien au secteur des arts et de la culture
- La collection d'art de Cera

Agriculture et horticulture et développement durable

- Avenir pour l'agriculture et l'horticulture
- Entrepreneuriat coopératif en agriculture et horticulture
- Une société durable et respectueuse de l'environnement

Services et soins à la collectivité

- La représentation collective des soins de santé mentale
- L'inclusion des personnes handicapées
- Ensemble pour, et avec, les personnes âgées vulnérables
- Ensemble avec des jeunes en situation éducative problématique

Initiatives locales pour l'enseignement et la jeunesse

BRS : Coopérer en microfinance et microassurance avec le Sud

Niveaux local et régional

Cera mène son action à bien en étroite collaboration avec ses sociétaires et leurs représentants. Une structure par paliers donne aux sociétaires un droit de regard sur les activités de la coopérative. Cera génère ainsi, de la base, un impact sociétal au niveau local.

Cera compte environ 400.000 sociétaires dans les trois Communautés, représentés par environ 1000 membres, siégeant au sein de 45 Conseils Consultatifs Régionaux (CCR) / Regionale Adviesraden (RAR) / Regionalen Beratungsausschüsse (RBA). Ces conseils consultatifs constituent les antennes locales de Cera (7 pour la Wallonie, 1 conseil bilingue pour Bruxelles, 6 à 9 conseils par province flamande et 1 pour les Cantons de l'Est). Ils décident de l'octroi éventuel d'une aide aux projets dans leur région.

En Wallonie, les demandes de projets qui dépassent les limites géographiques de leur région ou qui ont un impact sur une partie importante de la Wallonie ou de la Communauté Française, sont traitées par la Réunion des Bureaux des CCR (RDB).

En 2015, Cera a consacré 801.939 euros à 424 projets régionaux. La Réunion des Bureaux des CCR a approuvé quant à elle 13 projets pour un montant de 98.426 euros.

Niveaux national et international

Pour mener à bien sa mission d'investisseur sociétal, Cera opte pour une démarche globale. Outre une collaboration au niveau du contenu et de la stratégie (soutien financier de projets, initiatives en vue de renforcer les organisations), Cera met également l'accent sur le cofinancement. Le soutien de Cera est important, mais n'est pas exclusivement, ou pas toujours, financier et est renforcé par l'apport d'un ou plusieurs partenaires. Le mot clef est : cocréation.

Depuis de nombreuses années, Cera a acquis une expertise et une expérience de choix, et s'est constitué un vaste réseau. Le capital social au lieu du capital financier. Cera cherche activement les défis sociétaux et lance de nouveaux projets et initiatives en compagnie des chercheurs, organisations de la société civile, acteurs du terrain, fondations, pouvoirs publics, ... Dans ce cadre, Cera accorde un soutien financier mais apporte aussi son expertise spécifique dans des 'projets partenaires'.

En 2015, Cera a soutenu 75 projets nationaux pour un montant de 1.413.084 euros. La coopérative a collaboré avec 60 partenaires et organisé 9 journées d'étude.

Pour plus d'infos : www.cera.be – Projets sociétaux

Coopburo, l'entrepreneuriat coopératif, on en fait votre affaire

Coopburo, le prestataire de services pour l'entrepreneuriat coopératif, créé par Cera, informe, inspire et conseille les associations, les entrepreneurs, les décideurs politiques ou toute personne intéressée par l'entrepreneuriat coopératif. Tant les nouvelles initiatives que les coopératives établies de longue date, sont ainsi visées et ce, quel que soit leur secteur d'activité. En outre, Coopburo offre une gamme étendue de formations et explore les défis sociétaux contemporains afin d'y trouver de nouvelles applications pour l'entrepreneuriat coopératif.

En 2015, Coopburo a reçu l'agrément de prestataire de services pour le portefeuille PME, pour les volets conseil et formation. Les PME, entrepreneurs, et professions libérales de Flandre peuvent ainsi obtenir une aide, qui peut atteindre 50%, pour des conseils et formations de Coopburo.

En 2015, Coopburo a accompagné et conseillé 37 coopérations dans les secteurs les plus divers. Par ailleurs, Coopburo a organisé 32 conférences, exposés d'invité, formations ou cours, 8 Coop Workshops, 1 Coop Explore, 2 Coop Intros, 1 Coop Break et 1 cours pour administrateurs de coopératives agricoles.

Pour plus d'infos : www.coopburo.be

Innovatiesteunpunt. Le futur commence aujourd'hui

Cera investit dans l'entrepreneuriat durable en agriculture et horticulture par le biais d'Innovatiesteunpunt (Le Centre d'Innovation pour le Développement Agricole et Rural), une initiative de Boerenbond et Landelijke Gilden en partenariat avec Cera et KBC. Innovatiesteunpunt informe, sensibilise et conseille les entreprises qui souhaitent changer d'orientation dans leur secteur.

Les consultants d'Innovatiesteunpunt ont une grande expérience de l'encadrement des entreprises innovatrices.

2015 a été une année très difficile pour le secteur agricole flamand. De très nombreuses entreprises ont souffert du niveau dramatique des prix dans des secteurs aussi importants que l'élevage de porcs et de bétail laitier. De nombreuses entreprises sont donc à la recherche d'alternatives. Innovatiesteunpunt n'a pu venir en aide dans tous les dossiers. Il n'y a en effet pas de recettes miracle. Sa mission, inspirer les entrepreneurs agricoles et les accompagner dans leur processus innovateur, est plus actuelle que jamais.

Innovatiesteunpunt a lancé deux nouveaux services : le *Kenniscentrum bedrijfsopvolging* (Centre de compétences succession d'entreprise), qui vise à aider les chefs d'entreprise actuels et futurs dans le cadre de la reprise / cession de leur entreprise et la cellule *Cel plattelandsontwikkeling* (Cellule développement rural). Les communes situées en milieu rural devront à l'avenir préserver la viabilité et le dynamisme de leurs villages dans un contexte de précarité budgétaire. Alors que la démarche est traditionnellement 'top down', certaines communes optent pour une approche innovatrice. Elles font participer les villageois à la recherche du modèle de développement adéquat pour leur village. Innovatiesteunpunt est dans cette optique leur allié. Par le biais des projets 'Rural Alliances' et 'Meerle, ons dorp', Innovatiesteunpunt a lancé une démarche participative ('Dorpsmaakwerk') visant à concrétiser une approche 'bottom up'. Les premiers tests ont été concluants. Innovatiesteunpunt poursuivra dans cette voie en 2016, dans toute la Flandre.

Par ailleurs, les consultants en innovation ont traité environ 800 demandes de conseil dans quasiment tous les domaines innovateurs (stratégie d'entreprise, développement de produits, innovations techniques et environnementales, accompagnement de partenariats,...).

Innovatiesteunpunt a organisé en 2015 une cinquantaine de sessions de formation ; Agrocreate, qui a réuni une centaine d'agriculteurs et d'entrepreneurs sur le thème de l'innovation, a connu un grand succès. On a également noté des sessions d'inspiration sur l'aquaculture, la commercialisation des produits (alternatifs), des voyages d'étude axés sur l'agriculture biologique ainsi que des soirées d'information sur l'entrepreneuriat.

Innovatiesteunpunt est aussi très actif au sein de projets régionaux, flamands et européens.

Au cours de l'exercice écoulé, Innovatiesteunpunt a mené plus de trente projets à bien, pour un montant total de plus de 2,6 millions d'euros.

Pour plus d'infos : www.innovatiesteunpunt.be

ARGUS, le pôle environnemental de KBC et de Cera

Jusqu'au 31.12.2015, ARGUS, le pôle environnemental de KBC et de Cera, était le quatrième prestataire de services sociétaux de Cera. Le 1 janvier 2016, 45 ans après sa création, ARGUS a toutefois transféré ses activités à d'autres organisations actives dans le domaine de la durabilité. KBC et Cera se sont retirées d'ARGUS et organiseront désormais eux-mêmes leurs activités et initiatives dans la voie d'une société et d'une économie durables. Dans ce contexte, le groupe de bancassurance KBC se concentrera sur la responsabilité environnementale, le soutien de l'entrepreneuriat (innovateur), la problématique du vieillissement et la stimulation des connaissances financières. Cera, de son côté, continuera de soutenir des projets de durabilité, désormais en gestion propre.

Depuis le 1 janvier 2016, les projets et diverses initiatives d'ARGUS ont été intégrés dans les activités d'organisations spécialisées : The Shift, GoodPlanet asbl et Natuurpunt.

BRS : Coopérer en microfinance et microassurance avec le Sud

Par le biais de la microfinance et de la microassurance, BRS contribue à améliorer durablement la qualité de vie des populations démunies dans les pays du Sud. Pas seulement en apportant de l'argent, mais surtout avec de la consultance et en dialogue avec les partenaires locaux, sur base de son expérience et de son expertise uniques en matière de banque et d'assurance (coopératives).

BRS offre aux pauvres actifs économiquement l'opportunité de sortir de la misère et de prendre leur sort en mains. BRS n'accorde pas elle-même des crédits, mais soutient, en Afrique et en Amérique latine, des institutions de microfinance qui proposent des microcrédits, des formules de microépargne et des microassurances selon les préceptes coopératifs. Pourquoi ? Parce que BRS croit fermement en la force de la collaboration, de la solidarité et du respect de l'individu.

Chez nous, BRS souhaite informer et sensibiliser les gens sur la microfinance et la microassurance et leur faire prendre conscience de la valeur ajoutée de cette collaboration internationale.

Un des principaux atouts de BRS est sa consultance spécialisée, pour laquelle elle peut compter sur l'engagement de nombreux spécialistes bénévoles. Les experts de l'Institut BRS sont d'anciens banquiers et assureurs, expérimentés s'il en est, qui, retraités, encadrent les partenaires de BRS. Enfin, des membres du personnel de KBC s'engagent eux aussi activement, et bénévolement, dans le cadre de 'KBC4BRS'.

En 2015, BRS a organisé 507 journées de formation et de consultance. Son soutien financier de 11 projets dans 9 pays d'Afrique et d'Amérique Latine s'est chiffré à 201.000 euros.

Pour plus d'infos : www.brs.coop

Les avantages sociétaires, la force des achats groupés

Les avantages sociétaires sont un des éléments de la finalité de Cera, outre l'ancrage de KBC Groupe et la prestation de services sociétaux. Cera souhaite mener à bien cette mission en compagnie de ses quelque 400.000 sociétaires. Les avantages sociétaires mettent l'accent sur la création d'affinité chez les sociétaires : comment faire de nos sociétaires des ambassadeurs de Cera ?

Les avantages sociétaires reflètent la force coopérative. Les partenariats conclus avec les fournisseurs et les achats groupés génèrent des réductions substantielles sur des biens et services, des promotions ou des actions originales. Elles donnent une dimension supplémentaire à la qualité de sociétaire et rendent celle-ci concrète.

Afin de pouvoir bénéficier des avantages sociétaires, un sociétaire doit détenir des parts coopératives, quelle que soit la catégorie, pour un montant minimum de 600 euros.

La sélection des avantages sociétaires tient compte entre autres des aspects suivants : créer un esprit de groupe, aspects de santé, durabilité et environnement, qualité, aspects coopératifs, diversité.

Cera souhaite créer pour ses sociétaires de la valeur ajoutée tant économique que sociale à effet durable et étendu en tenant compte des souhaits des sociétaires. Cera augmente ainsi la valeur ajoutée pour ses membres. Outre les offres catégorisées sous 'besoins de base', Cera continue d'investir dans des offres événements et lifestyle, ainsi que dans des offres de ses prestataires de services sociétaux tels que Coopburo, Innovatiesteunpunt et BRS. La combinaison de la prestation de services sociétaux et des offres sociétaires débouche sur des conventions intéressantes. En regroupant ces forces, Cera peut bâtir de nombreux ponts avec des thèmes sociétaux et créer des effets de levier profitables à tous.

La bonne réputation que Cera a bâtie avec ces avantages incite en outre d'autres personnes à devenir sociétaires.

Cera propose également des avantages permanents à ses sociétaires sous la forme de réductions, sur plusieurs années, sur des produits et services, afin d'alléger ainsi le budget du sociétaire et d'augmenter son pouvoir d'achat. Depuis de nombreuses années, le concept des avantages a prouvé sa valeur indiscutable, le taux de réaction en est la preuve. Les partenaires commerciaux effectuent souvent un apport substantiel. Cera se charge du concept de l'offre, de la réalisation du Magazine Avantages Cera et du suivi.

Les avantages sociétaires sont proposés via le Magazine Avantages Cera et sur le site Internet de Cera. En 2015 le Magazine Avantages Cera a été envoyé deux fois, en même temps que le magazine cera@work.

Chaque Magazine Avantages est articulé autour d'un thème. En 2015, les thèmes étaient, respectivement, '*Sport et santé*' (avril) et '*Culture*' (septembre).

Les facteurs suivants servent de cadre de référence aux Magazines Avantages :

- par magazine au moins une action pour un prix bas
- formules et modalités simples
- répéter les actions à succès
- réaliser des engagements à long terme avec certains partenaires
- développer fortement les avantages via Internet
- minimum deux avantages spécifiques pour la Wallonie et un avantage dans le cadre de la prestation de services sociétaux de Cera
- exploitation optimale de la formule de la Tombola Cera en faveur de BRS.

Le succès des actions proposées dans le cadre des avantages sociétaire se mesure au taux de réaction des sociétaires (sur base des ménages). Celui-ci s'est élevé à 17,85% pour le Magazine Avantages d'avril 2015 et à 24,88% pour celui de septembre 2015.

Participation et sociétariat

Cera a une structure par paliers, qui permet aux sociétaires de participer activement au fonctionnement de la coopérative et ce, aux différents niveaux de l'organisation.

Cera compte environ 400.000 sociétaires, représentés par app. 1000 membres au sein de 45 **Conseils Consultatifs Régionaux (CCR) / Regionale Adviesraden (RAR) / Regionalen Beratungsausschüssen (RBA)**. Ces conseils font office 'd'antennes locales' : le but est de compter dans chaque commune un ou plusieurs représentants des sociétaires.

Les 45 régions sont réparties comme suit : sept pour la Wallonie, une pour Bruxelles (bilingue), six à neuf par province flamande et une pour les Cantons de l'Est.

Les nouveaux membres ont été recrutés en 2015 de différentes manières :

- un appel annuel dans le magazine *cera@work*
- mention sur le site Internet de Cera (www.cera.be)
- divers mailings aux sociétaires répondant aux conditions d'âge et de domicile pour se porter candidat
- contacts personnels.

Les nouveaux membres sont élus par vote au sein du CCR où ils posent leur candidature. La durée des mandats CCR est de six ans, avec possibilité de prolonger à trois reprises, chaque fois pour six ans.

La limite d'âge pour les membres CCR est fixée à 70 ans.

Les CCR se réunissent quatre fois par an, dont trois réunions formelles sous la conduite du conseiller régional. Outre les activités de Cera, on y traite surtout les projets sociétaux régionaux. Chaque CCR dispose d'un budget permettant de soutenir financièrement ces projets. Tant le nombre de projets soutenus que le montant sont comparables à ceux des années précédentes. Par ailleurs, la plupart des CCR se réunissent une fois par an auprès d'une organisation ayant bénéficié d'une aide du Conseil Consultatif Régional, ce qui permet de renforcer les liens entre Cera et les organisations soutenues. La quatrième réunion se déroule 'en déplacement' et a un caractère tant informatif que festif.

Le plan 'Horizon 2020' de Cera mise sur la participation et le sociétariat. Cera a augmenté les moyens mis à la disposition des Conseils Consultatifs Régionaux. Cera estime qu'il est important d'être proche de ses sociétaires : elle a lancé en 2015 des événements locaux, afin de faire découvrir à ses sociétaires l'action de Cera (Cera Vennotenontmoetingen / Rencontres Privilèges). L'organisation est confiée aux membres du Conseil Consultatif Régional, qui invitent les sociétaires de leur région à des rencontres ou activités. Cela peut aller d'une 'journée sociétaires' en un endroit spécifique à un barbecue, en passant par une promenade, la visite d'un projet soutenu, ...

Ces activités soulignent le dynamisme de Cera et rapprochent la coopérative de ses sociétaires. Ces initiatives seront poursuivies en 2016 sur base de l'expérience de 2015. L'appréciation de ces initiatives par les sociétaires, mais aussi par les membres des conseils, est énorme. Les sociétaires (re)découvrent les différentes facettes de Cera et pour les membres des conseils il s'agit d'une occasion unique de témoigner de leur enthousiasme et de leur engagement.

Le tableau ci-après donne les chiffres de présences effectives aux réunions des Conseils Consultatifs Régionaux en 2015. Le taux de présences est relativement élevé, ce qui tend à prouver l'engagement des membres.

RAR/CCR	Taux de présences effectives
Session 1	79,09%
Session 2	78,95%
Session 3	76,80%
Moyenne	78,28%

Tableau 2 : Présences aux RAR/CCR

En 2015, les RAR/CCR ont traité tout particulièrement les thèmes suivants :

- Fonctionnement suprarégional
- Mandats d'administrateur
- Emission de parts E
- Cera Vennotenontmoetingen (CVO) – Rencontres Privilèges

Chaque CCR délègue à son tour quatre de ses membres au **Conseil Consultatif National (CCN)** : le président, le vice-président et deux membres. Le Conseil Consultatif National se réunit au moins deux fois par an ; lors de ces réunions, les représentants des sociétaires, la direction et les membres du Conseil d'Administration se rencontrent et se concertent.

En 2015, le Conseil Consultatif National s'est réuni à deux reprises : le 27 mars et le 27 novembre.

En 2015, les thèmes suivants ont, entre autres, été abordés lors du Conseil Consultatif National :

- Digitalisation
- Actualisation de la stratégie de BRS
- Cera Cooperative Academy
- Présentation des nouveaux candidats administrateurs B
- CCR 2020
- Magazines
- Mandats vacants

Le tableau ci-dessous reflète les présences effectives au Conseil Consultatif National en 2015.

CCN	Taux de présences effectives
27 mars	80,79%
27 novembre	80,30%
Moyenne	80,55%

Tableau 3 : Présences au CCN

En Wallonie, les demandes de projets qui dépassent les limites géographiques de leur région ou qui ont un impact sur une partie importante de la Wallonie ou de la Communauté Française, sont traitées par **la Réunion des Bureaux des CCR (RDB)**, composée des présidents et des vice-présidents des CCR de Wallonie et pour le RAR/CCR de Bruxelles, du président et d'un membre délégué.

Le tableau ci-dessous reflète les présences effectives à la Réunion des Bureaux des CCR en 2015.

RDB	Taux de présences effectives
Session 1	56,25%
Session 2	81,25%
Session 3	56,25%
Moyenne	64,58%

Tableau 4 : Présences aux 'Réunion des Bureaux des CCR'



/ NOUS DEVONS ÊTRE
DAVANTAGE PRÉSENTS SUR
LA SCÈNE INTERNATIONALE,
AFIN DE PROMOUVOIR NOTRE
IDENTITÉ ET DE METTE EN
VALEUR LES FONDEMENTS
DE NOTRE MOUVEMENT
COOPÉRATIF :
LA RESPONSABILITÉ
SOCIÉTALE ET LES PRINCIPES
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE.

**Monique Leroux, présidente de l'Alliance
Coopérative Internationale**

Structure de fonctionnement

Outre une structure opérationnelle classique, comprenant un Comité de gestion journalière, un Comité management et une équipe de collaborateurs, Cera a, en tant que coopérative, une structure de participation par paliers. C'est ainsi que le Conseil d'Administration du gérant statutaire compte, outre les administrateurs délégués (minimum 2) et les administrateurs extérieurs (minimum 3), des représentants des sociétaires (minimum 6). La structure opérationnelle et le fonctionnement du Conseil d'Administration sont explicités ci-après.

Conseil d'Administration de Cera Société de gestion

Composition

Les sociétaires sont largement représentés au sein du Conseil d'Administration de Cera Société de gestion SA, gérant statutaire de Cera. Ce Conseil est composé :

- d'administrateurs délégués/membres du Comité de gestion journalière de Cera (administrateurs A)
- d'administrateurs non exécutifs, représentants des sociétaires membres des organes de concertation de Cera Ancora ASBL, à savoir les Conseils Consultatifs Régionaux et le Conseil Consultatif National (administrateurs B)
- d'administrateurs extérieurs, non exécutifs (administrateurs C).

Le Conseil d'Administration de Cera Société de gestion comptait au 31.12.2015 20 membres : 2 administrateurs A, 14 administrateurs B et 4 administrateurs C.

Les administrateurs A sont administrateurs délégués de Cera Société de gestion et membres du Comité de gestion journalière. Afin de défendre au maximum les intérêts de Cera et de Cera Société de gestion, le Conseil d'Administration a décidé de nommer les deux mêmes personnes à ces fonctions.

Les administrateurs B sont les représentants des sociétaires qui, comme tous les sociétaires, détiennent une infime participation minoritaire dans Cera. Lors de la nomination des administrateurs, il est tenu compte de la répartition géographique des mandats.

La large représentation des sociétaires contribue à un engagement optimal dans les activités financières et coopératives tant sur le plan national que régional.

Les administrateurs C apportent leurs connaissances et leur expérience spécifiques, tant en matière de stratégie que de contrôle.

Les administrateurs A, B et C garantissent ainsi la défense optimale des intérêts de la société et de tous les stakeholders.

Les administrateurs sont nommés sur proposition du Comité nominations de Cera Société de gestion.

La durée maximale d'un mandat d'administrateur B ou C au Conseil d'Administration est fixée à quatre ans, avec possibilité de le prolonger trois fois pour une durée de quatre ans chaque fois. Cera garantit ainsi la continuité dans sa gestion dans l'optique de 2016, année clef au cours de laquelle le mandat de nombreux membres aurait expiré, et bénéficiera ainsi plus longtemps des connaissances et de l'expérience acquises.

Le mandat des administrateurs délégués peut être renouvelé sans restrictions.

La limite d'âge est fixée à 65 ans pour les administrateurs exécutifs et à 70 ans pour les administrateurs non exécutifs.



Le Conseil d'Administration de Cera Société de gestion le 26.02.2015

1. Ghislaine Van Kerckhove
2. Anita Verresen
3. Lode Morlion, président
4. Ivan T'Jampens
5. Franky Depickere
6. Jean-François Dister
7. Henri Vandermeulen
8. Johan Massy
9. Heidi Loos
10. Koen Kerremans
11. Luc Discry
12. Guido Veys
13. Paul Demyttenaere
14. Daniel Renard
15. Jos Peeters
16. Leo Nijssen
17. Louis Braun
18. Dieter Scheiff
19. Walter Nonneman
20. Charles Van Wymeersch



Le tableau ci-après donne la composition du Conseil d'Administration de Cera Société de gestion et des comités créés en son sein, ainsi que le nombre de réunions auxquelles le membre concerné a assisté.

Lors de l'exercice 2015, le Conseil d'Administration s'est réuni 10 fois, le Comité audit 6 fois, le Comité nominations 2 fois et le Comité rémunérations 1 fois.

Nom	Fin du mandat actuel	Administrateurs A	Administrateurs B	Administrateurs C	Comité audit	Comité nominations	Comité rémunérations
Franky Depickere	2018	10					
Luc Discry	2016	10					
Louis Braun	2016		10				
Paul Demyttenaere	2017		9		6		
Jean-François Dister, <i>vice-président</i>	2017		10			2	1
Koen Kerremans	2018		10				
Johan Massy	2016		10				
Lode Morlion, <i>président</i>	2016		10			2	1
Leo Nijssen	2017		9				
Jos Peeters	2019		10				
Daniel Renard	2016		10				
Dieter Scheiff	2016		10				
Ivan T'Jampens	2018		10				
Henri Vandermeulen	2016		10				
Ghislaine Van Kerckhove, <i>vice-président</i>	2016		10			2	1
Anita Verresen	2016		10				
Heidi Loos	2018			10	6		
Walter Nonneman	2016			9	6		
VOF Charles Van Wymeersch (représentant permanent Charles Van Wymeersch)	2017			9	5		
Guido Veys	2017			9			

Tableau 5: Composition du Conseil d'Administration et présences

Fonctionnement

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est régi par les statuts, auxquels s'ajoutent les dispositions pertinentes du Code des sociétés et la Charte de Gouvernance d'Entreprise Cera. Cette Charte est actualisée régulièrement et peut être consultée sur le site Internet de Cera : www.cera.be, à la rubrique : 'À propos de Cera' – 'Documents relatifs à la mission financière de Cera'.

Pratiquement tous les membres ont assisté chaque fois aux réunions du Conseil d'Administration, qui sont préparées par le Bureau du Conseil d'Administration, qui était composé comme suit au 31.12.2015 :

Franky Depickere

Luc Discry

Jean-François Dister

Lode Morlion

Ghislaine Van Kerckhove

Le Bureau fixe l'ordre du jour et veille à ce que tous les aspects de Cera soient traités de manière équitable.

Outre ses tâches classiques (constater les comptes annuels, proposition d'affectation du bénéfice, suivi des activités du Comité audit, du Comité nominations et du Comité rémunérations, approbation des budgets), le Conseil d'Administration a traité au cours de l'exercice 2015, entre autres, les points suivants :

- la stratégie du groupe Cera
- la gestion des risques au sein du groupe Cera
- le capital et le nombre de sociétaires
- le sociétariat sous tous ses aspects, notamment les offres sociétaires
- la prestation de services sociétaux
- le suivi des mandats de gestion, en particulier la renomination d'un administrateur B et la nomination de trois administrateurs B à partir du 29 avril 2016
- la situation, la stratégie et l'évolution du groupe
- la décision d'autoriser les démissions volontaires en 2016 et d'en suspendre l'exécution jusqu'au terme du premier semestre et de prorater les démissions s'il s'avère qu'elles entraîneraient la disparition de plus de 10% du capital souscrit ou de 10% du nombre de sociétaires
- la préparation de l'Assemblée Générale et de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Cera du 6 juin 2015
- Horizon 2020 - mandats CCR
- l'émission de parts E par Cera en 2015/2016
- la construction du nouveau siège de Cera

Il convient de préciser que le Bureau du Conseil d'Administration n'est pas exclusivement une 'commission de l'ordre du jour'. Certaines présentations prévues au Conseil d'Administration sont soumises au préalable au Bureau, qui peut les amender ou demander d'approfondir certains aspects.

Comités créés au sein du Conseil d'Administration

Trois comités ont été constitués au sein du Conseil d'Administration : le Comité audit, le Comité nominations et le Comité rémunérations; ces comités assistent le Conseil dans l'exercice de ses missions ou se voient déléguer des compétences par le Conseil.

Comité audit

Le Comité audit assiste le Conseil d'Administration dans sa mission de contrôle au sens le plus large du terme. Ses tâches portent notamment sur le contrôle interne de la position financière, les résultats, le traitement comptable et les mécanismes de contrôle en vue du rapportage au Conseil d'Administration.

Le Comité audit se réunit autant de fois que son bon fonctionnement l'exige et au moins trois fois par an. Son fonctionnement s'inscrit dans le cadre du Règlement interne du Comité audit, qui est intégré dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise Cera.

Au 31.12.2015, le Comité audit était composé comme suit :

Paul Demyttenaere

Heidi Loos

Walter Nonneman (président)

SNC Charles Van Wymeersch, avec comme représentant permanent Charles Van Wymeersch

Au niveau de la procédure de travail, il convient de souligner ce qui suit : en règle générale, les administrateurs délégués et le commissaire assistent aux réunions du Comité audit. Ils sont toutefois absents lors de la partie des réunions au cours de laquelle des décisions sont prises.

Après chaque réunion, le président fait rapport oralement lors de la réunion du Conseil d'Administration qui suit. Les membres du Conseil d'Administration reçoivent également une copie du rapport de la réunion du Comité audit et le signent pour approbation. Le Comité audit se réunit autant de fois que nécessaire et au minimum trois fois par an.

Au cours de l'exercice écoulé, le Comité audit s'est réuni à 6 reprises.

Lors de ces réunions, les points suivants ont été abordés :

- 27 février 2015 : projet de comptes annuels de l'exercice 2014 et budget de Cera Société de gestion.
- 27 mars 2015 : projet de comptes annuels et projet de rapport annuel de Cera portant sur l'exercice 2014, projet de rapport du commissaire et contrôle budgétaire 2014. Lors de cette réunion, la valorisation des immobilisations financières de Cera a également été traitée.
- 24 avril 2015 : projet de comptes annuels consolidés de l'exercice 2014 ainsi que : état d'avancement du prospectus de l'émission 2015/2016, fonctionnement de FWR Consult scrl, fonctionnement de l'association de partage des coûts avec KBC Ancora, construction du nouveau bâtiment de Cera et Assemblée Générale Extraordinaire de Cera du 6 juin 2015.
- 18 septembre 2015 : planning financier de Cera à moyen terme.
- 12 octobre 2015 : chiffres semestriels de Cera et Cera Société de gestion et contrôle du budget au 30 juin 2015
- 27 novembre 2015 : budgets pour 2016 et association de partage des coûts avec KBC Ancora, ainsi que : planning d'audit du commissaire en 2016, valorisation des participations de Cera dans KBC Groupe et KBC Ancora et association de partage des coûts. Le Comité audit d'Almancora Société de gestion s'est également réuni et les deux comités se sont concertés.

Comité nominations

Ce comité se compose du président et des deux vice-présidents du Conseil d'Administration. Il assure, globalement, le déroulement objectif et professionnel du processus de nomination et de prolongation du mandat des administrateurs.

Les administrateurs délégués assistent, sauf incompatibilités, aux réunions du Comité, avec voix consultative. Le Comité se réunit au moins deux fois par an. En 2015, le comité nominations s'est réuni à 2 reprises.

Au 31.12.2015, il se composait comme suit :

Jean-François Dister

Lode Morlion (président)

Ghislaine Van Kerckhove

Comité rémunérations

Ce comité se compose du président et des deux vice-présidents du Conseil d'Administration. Il formule des propositions de rémunération des administrateurs, des membres du Comité de gestion journalière et des membres de la direction de la société. Le comité formule également des recommandations quant à la rémunération individuelle des administrateurs et des membres du Comité de gestion journalière.

Les administrateurs délégués assistent, sauf incompatibilités, aux réunions du Comité, avec voix consultative.

En 2015, le comité rémunérations s'est réuni à une reprise.

Au 31.12.2015, il se composait comme suit :

Jean-François Dister

Lode Morlion (président)

Ghislaine Van Kerckhove

Règles de conduite en matière de conflits d'intérêts

Le Conseil d'Administration de Cera Société de gestion a adopté un règlement relatif aux transactions et autres liens contractuels entre Cera Société de gestion, les administrateurs de Cera Société de gestion, ou les membres du Comité de gestion journalière de Cera d'une part, et Cera d'autre part. Ce règlement est intégré dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise de Cera.

Règles de conduite en matière d'abus de marché

Les règles de conduite en matière d'abus de marché sont intégrées dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise Cera. Ces règles prévoient notamment l'établissement d'une liste 'd'insiders', la fixation de périodes interdites annuelles et la notification au compliance officer d'opérations sur titres du groupe par des administrateurs.

Indemnités des administrateurs de Cera Société de gestion

Indemnités des administrateurs B et C (administrateurs non exécutifs)

Les indemnités des administrateurs B et C tiennent compte de leurs responsabilités et du temps qu'ils consacrent à Cera.

Les administrateurs B et C perçoivent une indemnité annuelle fixe à laquelle s'ajoute un jeton de présence par réunion du Conseil d'Administration à laquelle ils assistent.

Compte tenu du temps qu'il consacre à Cera, le président du Conseil d'Administration bénéficie d'un régime d'indemnité particulier. Il perçoit une indemnité fixe supérieure, mais pas de jetons de présence.

Par ailleurs, les administrateurs B ou C qui font partie du Comité audit reçoivent un jeton de présence par réunion du Comité à laquelle ils assistent. Le président du Comité audit reçoit quant à lui une indemnité fixe. Les membres du Comité nominations et rémunérations ne reçoivent pas de jeton de présence, uniquement le remboursement de leurs frais de déplacement.

Enfin, les administrateurs B et C ont droit au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des indemnités des administrateurs B et C au cours de l'exercice écoulé.

en euros	Conseil d'Administration FIXE	Conseil d'Administration JETONS DE PRÉSENCE	Comité audit FIXE	Comité audit JETONS DE PRÉSENCE	Total
Louis Braun	7.150	6.600			13.750
Paul Demyttenaere	7.150	5.940		2.310	15.400
Jean-François Dister	15.950	6.600			22.550
Koen Kerremans	7.150	6.600			13.750
Heidi Loos	7.150	6.600		2.310	16.060
Johan Massy	7.150	6.600			13.750
Lode Morlion	42.350	0			42.350
Leo Nijssen	7.150	5.940			13.090
Walter Nonneman	7.150	5.940	6.600		19.690
Jos Peeters	7.150	6.600			13.750
Daniel Renard	7.150	6.600			13.750
Dieter Scheiff	7.150	6.600			13.750
Ivan T'Jampens	7.150	6.600			13.750
Henri Vandermeulen	7.150	6.600			13.750
Ghislaine Van Kerckhove	15.950	6.600			22.550
VOF Charles Van Wymeersch (représentant permanent Charles Van Wymeersch)	8.652	7.187		2.396	18.235
Anita Verresen	7.150	6.600			13.750
Guido Veys	7.150	5.940			13.090
TOTAL	183.002	110.147	6.600	7.016	306.765

Tableau 6 : Indemnités des administrateurs B et C

Rémunération des administrateurs A (membres du Comité de gestion journalière de Cera et administrateurs délégués de Cera Société de gestion)

La rémunération des membres du Comité de gestion journalière de Cera/administrateurs A est fixée contractuellement. Elle se compose d'une rémunération fixe, de la mise à disposition d'une voiture de société ou d'une indemnité de déplacements et d'un package d'assurances conforme au marché, comportant notamment une assurance vieillesse ou de survie complémentaire, une assurance hospitalisation et une assurance assistance.

Les membres du Comité de gestion journalière/administrateurs A ne bénéficient pas d'options sur actions. Le président du Comité de gestion journalière bénéficie également d'une indemnité variable.

Au cours de l'exercice écoulé, les administrateurs A, dont le mandat au sein de Cera Société de gestion n'est pas rémunéré, ont, en tant que membres du Comité de gestion journalière, perçu globalement une indemnité de 970.447 euros, dont 156.205 d'indemnité variable. En vertu de l'association de partage des coûts entre Cera et KBC Ancora, leur indemnité (hormis la rémunération variable du président) est prise en charge par Cera à hauteur de 80% et par KBC Ancora à hauteur de 20%.

Mandats

Le 31.12.2015, les mandats exercés au nom de Cera au sein du groupe KBC se présentaient comme suit :

KBC Groupe SA

Franky Depickere	<i> membre du Conseil d'Administration, du Comité de concertation des gérants et du Comité des rémunérations ; président du Comité d'audit, des risques et de compliance</i>
Luc Discry	<i> membre du Conseil d'Administration et du Comité de concertation des gérants</i>
Lode Morlion	<i> membre du Conseil d'Administration</i>
Ghislaine Van Kerckhove	<i> membre du Conseil d'Administration</i>

KBC Bank SA

Franky Depickere	<i> membre du Conseil d'Administration et président du Comité des risques et de compliance</i>
Luc Discry	<i> membre du Conseil d'Administration</i>
Lode Morlion	<i> membre du Conseil d'Administration</i>
Ghislaine Van Kerckhove	<i> membre du Conseil d'Administration</i>

KBC Assurances SA

Franky Depickere	<i> membre du Conseil d'Administration président du Comité des risques et de compliance</i>
Luc Discry	<i> membre du Conseil d'Administration</i>
Lode Morlion	<i> membre du Conseil d'Administration</i>
Ghislaine Van Kerckhove	<i> membre du Conseil d'Administration</i>

CBC Banque SA

Franky Depickere	<i> membre du Conseil d'Administration et du Comité de rémunération</i>
Charles Van Wymeersch	<i> membre du Conseil d'Administration</i>

Československá Obchodní Banka a.s. (Tchéquie)

Franky Depickere	<i> membre du Conseil d'Administration</i>
------------------	--

Commissaire

Le contrôle externe est assumé par KPMG Réviseurs d'entreprises, représentée par **Olivier Macq**.

Fonctionnement opérationnel

Comité de gestion journalière

Le Comité de gestion journalière est l'organe statutaire chargé d'une part de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration de Cera Société de gestion et d'autre part il est responsable de la gestion journalière. Il fait rapport chaque mois au Conseil d'Administration, qui contrôle ainsi les activités du Comité. Outre les nombreux contacts informels, le Comité de gestion journalière s'est réuni à 10 reprises en 2015.

Le Comité de gestion journalière était composé comme suit au 31.12.2015 :

Franky Depickere

Luc Discry

Comité management

Le Comité de gestion journalière délègue, sous sa responsabilité, un certain nombre de compétences spécifiques au Comité management et, en concertation avec ce dernier, des tâches spécifiques aux membres du personnel de Cera. Le Comité management est responsable des décisions organisationnelles et opérationnelles, de l'exploitation dans son ensemble et du travail préparatoire à l'intention du Comité de gestion journalière et du Conseil d'Administration.

Le 31.12.2015, le Comité management était composé comme suit :

Bert Craps

Luc De Bolle

Franky Depickere

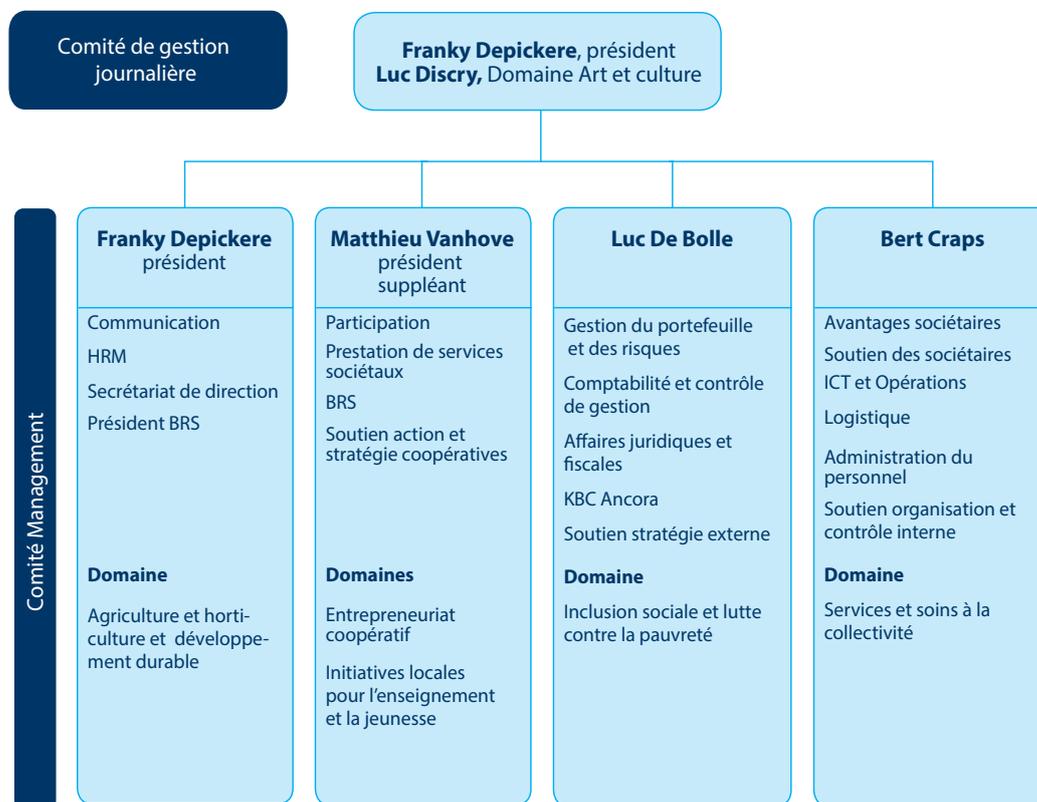
Matthieu Vanhove

Le Comité management effectue également du travail préparatoire au niveau de la stratégie. Cette mission s'inscrit dans le cadre de la double finalité de Cera et est concrétisée comme suit : le département Patrimoine financier, dirigé par Luc De Bolle, soutient les personnes qui assument les mandats de Cera au sein du groupe KBC, Bert Craps étant quant à lui en charge de l'organisation interne, du contrôle interne et de l'informatique.

Outre ses fonctions de direction telles qu'elles apparaissent dans l'organigramme, Matthieu Vanhove est également chargé de préparer la réflexion stratégique sur la coopérative en tant que forme de société. En effet, le mouvement coopératif est en pleine mutation, tant sur le plan national qu'international. Il est donc primordial pour Cera de suivre de près les développements, les tendances et les innovations, de contribuer à leur actualisation et d'évaluer leurs conséquences éventuelles sur Cera. Il s'avère d'ailleurs que le monde coopératif en général, entre autres l'Union Internationale Raiffeisen (IRU), suit de près les initiatives innovatrices de Cera.

En 2015, le Comité management s'est réuni à 18 reprises.

Organigramme



Graphique 3 : Organigramme de Cera au 31.12.2015





LES COOPÉRATIVES SONT
PLUS IMPORTANTES QUE NOUS
CROYONS, ET NOUS DEVONS
FAIRE PRENDRE CONSCIENCE
À LA SOCIÉTÉ DE LEUR RÔLE.

Ian Macintosh, CEO Cooperative Business New Zealand

COMPTES ANNUELS NON CONSOLIDÉS DE CERA

Bilan, compte de résultats et commentaire

Bilan non consolidé après affectation du résultat (en euros)

	2015	2014
ACTIF	1.531.860.070	1.511.682.480
ACTIFS IMMOBILISÉS	1.456.115.531	1.485.039.655
Immobilisations incorporelles	400	5.200
Immobilisations corporelles	12.051.929	10.315.439
Terrains et constructions	7.240.158	7.059.938
Mobilier et matériel roulant	378	2.045
Autres immobilisations corporelles	1.601.634	1.601.634
Immobilisations corporelles en cours et acomptes versés	3.209.758	1.651.822
Immobilisations financières	1.444.063.202	1.474.719.015
Entreprises liées	1.105.981.464	1.136.630.106
<i>Participations</i>	<i>1.105.981.464</i>	<i>1.136.630.106</i>
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	337.873.838	337.843.838
<i>Participations</i>	<i>337.843.838</i>	<i>337.843.838</i>
Autres immobilisations financières	237.899	245.071
<i>Actions</i>	<i>237.500</i>	<i>237.500</i>
<i>Créances et cautionnements en numéraire</i>	<i>399</i>	<i>7.571</i>
ACTIFS CIRCULANTS	75.744.540	26.642.825
Créances à un an au plus	5.778.616	7.189.590
Créances commerciales	166.020	121.789
Autres créances	5.612.596	7.067.801
Placements de trésorerie	91.896	5.092.024
Autres placements	91.896	5.092.024
Valeurs disponibles	69.575.122	14.314.222
Comptes de régularisation	298.905	46.990

	2015	2014
PASSIF	1.531.860.070	1.511.682.480
CAPITAUX PROPRES	1.444.431.037	1.425.094.607
Capital	525.075.122	510.854.774
Capital souscrit	525.075.122	510.854.774
Réserves	919.355.915	914.239.833
Réserve légale	3.862.543	3.862.543
Réserves disponibles	915.493.372	910.377.290
DETTES	87.429.034	86.587.873
Dettes à plus d'un an	65.875.210	65.875.210
Dettes financières	65.875.000	65.875.000
<i>Autres emprunts</i>	<i>65.875.000</i>	<i>65.875.000</i>
Autres dettes	210	210
Dettes à un an au plus	21.156.025	20.331.361
Dettes financières	0	877.232
<i>Établissements de crédit</i>	<i>0</i>	<i>877.232</i>
Dettes commerciales	3.932.973	3.512.496
<i>Fournisseurs</i>	<i>3.932.973</i>	<i>3.512.496</i>
Dettes fiscales, salariales et sociales	1.460.172	1.056.257
<i>Impôts</i>	<i>146.728</i>	<i>135.405</i>
<i>Rémunérations et charges sociales</i>	<i>1.313.444</i>	<i>920.853</i>
Autres dettes	15.762.881	14.885.376
Comptes de régularisation	397.798	381.302

Compte de résultats non consolidé après affectation du résultat (en euros)

	2015	2014
RÉSULTATS	62.809.538	-16.710.489
CHARGES	45.078.688	43.648.529
Charges des dettes	2.746.748	2.764.041
Autres charges financières	17.151	18.306
Services et biens divers	15.109.638	12.496.932
Rémunérations, charges sociales et pensions	6.263.290	5.486.933
Charges diverses courantes	39.507	39.378
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	28.474	35.720
Réductions de valeur	127	0
<i>Sur actifs circulants</i>	127	0
Moins-values sur réalisations	20.871.453	22.805.065
<i>D'actifs immobilisés</i>	20.871.453	22.805.065
Impôts sur le résultat	2.300	2.154
PRODUITS	107.888.227	26.938.040
Produits d'immobilisations financières	82.771.891	3.281
<i>Dividendes</i>	82.771.891	3.281
Produits d'actifs circulants	26.238	108.925
Autres produits financiers	955	347
Produits des services prestés	2.145.996	1.619.991
Autres produits courants	2.067.506	2.394.496
Reprise de réductions de valeur	20.871.453	22.805.084
<i>Sur immobilisations financières</i>	20.871.453	22.805.065
<i>Sur actifs circulants</i>	0	19
Produits exceptionnels	4.189	5.915
AFFECTATION DU RÉSULTAT		
Bénéfice ou perte à affecter	62.809.538	-16.710.489
<i>Bénéfice ou perte de l'exercice à affecter</i>	62.809.538	-16.710.489
Prélèvements sur les capitaux propres	0	-34.771.969
<i>Réserves</i>	0	-34.771.969
Affectation aux capitaux propres	49.965.071	5.458.253
<i>Aux autres réserves</i>	49.965.071	5.458.253
Bénéfice à distribuer	12.844.467	12.603.227
<i>Rémunération du capital</i>	12.844.167	12.603.227

Commentaire

Schéma du compte de résultats

Cera présente son compte de résultats selon le schéma des sociétés à portefeuille, qui correspond davantage à la nature de ses activités. Le Ministre des Affaires Économiques a donné son accord à cet effet le 10.04.2004. Cet accord était nécessaire étant donné que la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et des services financiers avait mis un terme au statut des sociétés à portefeuille, Cera a demandé au Ministre des Affaires Économiques, en application de l'article 125 du Code des sociétés, l'autorisation de continuer à utiliser ce schéma.

État des immobilisations incorporelles

	2015	2014
	Concessions, brevets, licences, savoir-faire marques et droits similaires	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	24.000	24.000
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		18.800
Mutations de l'exercice		
Actés	4.800	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	23.600	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	400	

État des immobilisations corporelles

	2015	2014
	Terrains et constructions	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	7.336.065	7.133.838
Mutations de l'exercice		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	202.227	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		73.900
Mutations de l'exercice		
Actés	22.006	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	95.907	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	7.240.158	

	2015	2014
	Installations, machines et outillage	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		3.113
Mutations de l'exercice		
Cessions et retraits	3.113	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		3.113
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	3.113	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	0	0

	2015	2014
Mobilier et matériel roulant		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50.246	52.246
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		48.201
Mutations de l'exercice		
Actés	1.667	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	49.868	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	378	

	2015	2014
Autres immobilisations corporelles		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	1.601.634	1.601.634
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	1.601.634	

	2015	2014
Immobilisations en cours et acomptes versés		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		1.651.822
Mutations de l'exercice		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	1.557.937	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	3.209.758	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	3.209.758	

État des immobilisations financières

Participations, actions et parts	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres entreprises
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	1.999.249.503	378.349.337	237.500
Mutations de l'exercice			
Cessions et retraits	51.520.095		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	1.947.729.408	378.349.337	237.500
Réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	862.619.397	40.505.499	
Mutations de l'exercice			
Reprises	20.871.453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	841.747.944	40.505.499	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	1.105.981.464	337.843.838	237.500

Créances	Entreprises		
	liées	avec lien de participation	Autres entreprises
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent			7.571
Mutations de l'exercice			
Remboursements			7.172
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE			399

Information relative aux participations et droits sociaux dans d'autres entreprises d'un montant de minimum 10% du capital souscrit

Nom et numéro d'entreprise	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles		
	Directement		Filiales	Comptes annuels arrêtés au	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre d'actions ordinaires	%	%			
KBC Ancora SCA Mgr. Ladeuzeplein 15 3000 Leuven Belgique 0464.965.639	43.391.095	55,42	0	30.06.2015	2.066.192.764	133.707.042
KBC Groep SA (consolidé) Avenue du Port 2 1080 Bruxelles Belgique 0403.227.515	11.127.166	2,66	18,54	31.12.2015	14.411.121.999	2.638.617.202
BRS Fonds SCRL Mgr. Ladeuzeplein 15 3000 Leuven Belgique 0508.996.711	409	56,18	0	31.12.2014	723.814	2.058
FWR Consult SCRL Mgr. Ladeuzeplein 15 3000 Leuven Belgique 0546.587.773	198	99,00	0	31.12.2015	19.478	-522

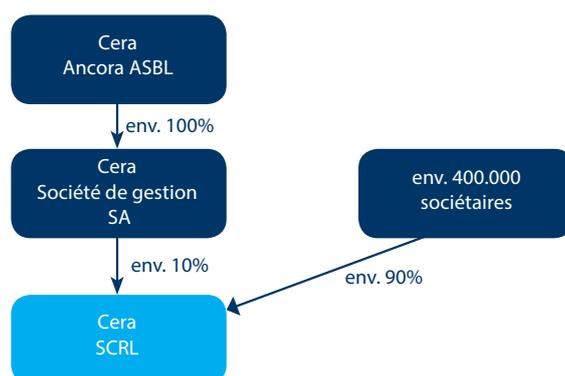
Placements de trésorerie : autres placements

	2015	2014
Actions et parts	91.896	92.024
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	91.896	92.024
Comptes à terme détenus auprès d'établissements de crédit	0	5.000.000
avec une durée résiduelle ou de préavis de plus d'un mois et d'un an au plus	0	5.000.000

État du capital

	Montants	Nombre de parts
Capital souscrit au terme de l'exercice précédent	510.854.774	23.005.693
Mutations de l'exercice		
<i>Parts B</i>	-2.513.895	-405.467
<i>Parts D</i>	-5.294.506	-284.804
<i>Parts E</i>	22.028.750	440.575
Capital souscrit au terme de l'exercice	525.075.122	
Catégories de parts (nominatives)		
<i>Parts B</i>	58.858.348	9.493.282
<i>Parts C</i>	54.538.000	2.200.000
<i>Parts D</i>	83.721.273	4.503.565
<i>Parts E</i>	327.957.500	6.559.150
TOTAL		22.755.997

Structure de l'actionariat



État des dettes

	2015
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	
Dettes financières	65.875.000
<i>Autres emprunts</i>	65.875.000
Autres dettes	210
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	65.875.210
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	
Dettes financières	65.875.000
<i>Autres emprunts</i>	65.875.000
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	65.875.000
Dettes fiscales, salariales et sociales	
Dettes fiscales non échues	146.728
Autres dettes salariales et sociales	1.313.444

Résultats d'exploitation

	2015	2014
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires net		
Ventilation par catégorie d'activité		
Avantages sociétaires	2.143.037	1.608.535
Autres	2.959	11.456
Ventilation par marché géographique		
Belgique	2.145.996	1.619.991
Autres produits d'exploitation		
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	2.316	63.299
Charges d'exploitation		
Travailleurs inscrits au registre du personnel		
Nombre total à la date du bilan	43	42
Effectifs moyens calculés en équivalents temps plein	38,9	37,2
Nombre d'heures effectivement prestées	58.317	55.573
Frais de personnel		
Rémunérations et avantages sociaux directs	3.941.613	3.416.927
Cotisations patronales d'assurances sociales	1.226.710	1.063.802
Primes patronales pour assurances extralégales	892.827	801.930
Autres frais de personnel	202.140	204.275
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes d'exploitation	17.981	17.719
Autres	21.527	21.659
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise		
Total à la date de clôture	1	
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	0,8	0,2
Nombre d'heures effectivement prestées	1.501	357
Frais pour l'entreprise	78.834	23.815

Résultats financiers et exceptionnels

	2015	2014
Résultats financiers		
Réductions de valeur sur actifs circulants		
Actées	127	
Reprises		19
Résultats exceptionnels		
Dividendes prescrits	4.189	5.915

Impôts et taxes

2015

Impôts sur le résultat de l'exercice	2.300
Impôts et précomptes dus ou versés	5.569.629
Excédent de versement d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	5.567.328
Principales sources de différences entre le résultat avant impôt, comme indiqué dans les états financiers, et appelé bénéfice imposable	
Revenus définitivement taxés du dividende reçu	78.630.933

Taxes sur la valeur ajoutée et montants à charge de tiers

2015

2014

Taxes sur la valeur ajoutée portées en compte		
à l'entreprise (déductibles)	32.601	169.005
par l'entreprise	180.133	121.635
Montants retenus à charge de tiers, au titre de :		
précompte professionnel	1.520.532	1.422.657
précompte mobilier	549	583

Droits et engagements hors bilan

2015

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise	
Valeur comptable des actifs gagés	94.122.430

2015

Litiges en cours importants et autres engagements importants	
Engagements relatifs à des projets sociétaux déjà approuvés, dont l'exécution et le paiement se feront lors des prochains exercices	1.466.195

Fin 2008, quatre actionnaires de KBC Ancora ont intenté, pour le compte de KBC Ancora, une action minoritaire à l'encontre de son gérant statutaire et de Cera. Par jugement du 24.10.2012, le Tribunal de première instance de Leuven a rejeté intégralement la requête. Les requérants ont interjeté appel de ce jugement le 13.03.2013.

Régime complémentaire de pensions de retraite ou de survie

Sur la base des cotisations payées par l'entreprise : une assurance pension ou de survie complémentaire est assurée aux membres du personnel.

Nature et objectif commercial des opérations non inscrites au bilan

Cera est membre d'une unité TVA.

Relations avec des entreprises liées et avec des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

	Entreprises liées		Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	
	2015	2014	2015	2014
Immobilisations financières	1.105.981.464	1.136.630.106	337.843.838	337.843.838
Participations	1.105.981.464	1.136.630.106	337.843.838	337.843.838
Créances	16.519			
À un an au plus	16.519			
Résultats financiers				
Produits des immobilisations financières	60.515.071			
Réalisation d'actifs immobilisés				
Moins-values réalisées	20.871.453	22.805.065		
Dettes			76.354	94.397
À moins d'un ans			76.354	94.397

Relations financières

	2015
Avec le commissaire	
Émoluments du commissaire	62.115

Déclaration relative aux comptes annuels consolidés

L'entreprise a établi et publié des comptes annuels consolidés et un rapport annuel consolidé.

Règles d'évaluation

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles d'évaluation fixées par l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

L'exercice s'étend du 1 janvier au 31 décembre.

Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont comptabilisés à la valeur d'acquisition et amortis linéairement à raison de 20% par an.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles d'une valeur d'acquisition à partir de 2500 euros sont activées et valorisées à la valeur d'acquisition. Cette dernière est amortie de manière linéaire à 20% par an.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles d'une valeur d'acquisition à partir de 2500 euros sont activées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à la valeur d'acquisition, à laquelle on applique les durées d'amortissement suivantes :

- Bâtiments : 33 ans
- Aménagement : 9 ans
- Mobilier, installations, machines, équipements et matériel roulant : 5 ans

Les œuvres d'art sont activées intégralement et ne sont pas amorties.

En cas de détérioration ou autre diminution de valeur du bien, une réduction de valeur est actée.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont des droits sociaux (actions) détenus dans d'autres sociétés afin de créer avec celles-ci un lien durable et spécifique pour permettre à l'entreprise d'exercer une influence sur l'orientation de la stratégie de ces entreprises.

Les immobilisations financières sont évaluées à la valeur d'acquisition, selon la méthode de l'individualisation.

Les frais supplémentaires d'acquisition de titres sont affectés immédiatement au résultat.

Les immobilisations financières peuvent être réévaluées si leur valeur, déterminée en fonction de leur utilité pour la société, dépasse de manière durable leur valeur comptable.

Des réductions de valeur sont comptabilisées en cas de moins-value ou de dévaluation durable justifiée par la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dans laquelle les actions sont détenues.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont reprises à leur valeur nominale.

Les réductions de valeur sur créances sont comptabilisées si le paiement de la totalité ou d'une partie d'une créance à l'échéance est incertain.

Placements de trésorerie

Les placements de trésorerie sont évalués à la valeur nominale s'il s'agit d'un avoir auprès d'un établissement financier et à la valeur d'acquisition s'il s'agit de titres. Les actions sont évaluées à la valeur d'acquisition, selon la méthode de la valeur comptable moyenne pondérée. Les frais supplémentaires lors de l'acquisition sont immédiatement affectés au résultat. Pour les titres à taux fixe, lorsque la valeur d'acquisition diffère de la valeur de remboursement, la différence est affectée au résultat pro rata temporis pour la durée restante des titres en tant qu'élément des revenus d'intérêts de ces titres et, selon le cas, ajoutée à ou déduite de la valeur d'acquisition des titres. L'affectation au résultat se fait sur base actualisée, en partant du rendement actuariel à l'achat.

Pour les titres à revenu non fixe (principalement des actions), des réductions de valeur sont comptabilisées si la valeur de réalisation à la date du bilan est inférieure à la valeur d'acquisition.

Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles sont évaluées à la valeur nominale.

Capital, plus-values de réévaluation et réserves

Le capital, les plus-values de réévaluation et les réserves sont évalués à leur valeur nominale. Les plus-values de réévaluation sont transférées aux réserves imposables en cas de réalisation de l'actif concerné.

Provisions

Les provisions visent selon leur nature à couvrir des pertes ou des charges clairement définies, qui sont probables ou certaines à la date du bilan, mais dont le montant n'est pas encore fixé. Les provisions sont reprises si elles ne sont plus totalement ou partiellement nécessaires.

Autres éléments de l'actif et du passif

Les autres éléments de l'actif et du passif sont repris à leur valeur d'acquisition.





**LES COOPÉRATIVES DOIVENT
ÊTRE LE MOTEUR QUI
SOULÈVE ET DÉVELOPPE LA
PART LA PLUS FAIBLE DE NOS
COMMUNAUTÉS LOCALES ET
DE LA SOCIÉTÉ CIVILE.**

Pape François

Bilan social

Numéro du comité paritaire auquel ressortit l'entreprise : **200**

État des effectifs

Travailleurs inscrits au registre du personnel

	Temps plein	Temps partiel	Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	2015	2015	2015	2014
Nombre moyen de travailleurs	29	14	38,9 (ETP)	37,2 (ETP)
<i>Hommes</i>	20	2	22 (ETP)	19,9 (ETP)
<i>Femmes</i>	9	12	16,9 (ETP)	17,3 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	42.488	15.829	58.317 (T)	55.573 (T)
<i>Hommes</i>	30.363	2.349	32.712 (T)	29.395 (T)
<i>Femmes</i>	12.125	13.480	25.605 (T)	26.178 (T)
Frais de personnel (en euros)	4.873.844	1.389.446	6.263.290 (T)	5.486.933 (T)
<i>Hommes</i>	3.690.364	314.558	4.004.922 (T)	3.390.285 (T)
<i>Femmes</i>	1.183.480	1.074.888	2.258.368 (T)	2.096.648 (T)

	Temps plein	Temps partiel	2015 (ETP)
À la date de clôture de l'exercice	2015	2015	2015 (ETP)
Nombre de travailleurs			
Par type de contrat de travail	30	13	39,6
<i>Contrat à durée indéterminée</i>	30	13	39,6
Selon le sexe et le niveau d'études			
<i>Hommes</i>	21	2	22,6
Enseignement secondaire	3		3,0
Supérieur non universitaire	1		1,0
Universitaire	17	2	18,6
<i>Femmes</i>	9	11	17
Enseignement secondaire	1	1	1,5
Supérieur non universitaire	2	8	7,9
Universitaire	6	2	7,6
Selon la catégorie professionnelle			
<i>Direction</i>	3		3,0
<i>Employés</i>	27	13	36,6

Intérimaires

	Intérimaires
Nombre moyen de personnes employées	0,8
Nombre d'heures effectivement prestées	1.501
Frais pour l'entreprise en euros	78.834

Évolution des effectifs au cours de l'exercice

	Temps plein	Temps partiel	Total en ETP
Entrées			
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel pendant l'exercice	4		4,0
Par type de contrat de travail			
<i>Contrat à durée indéterminée</i>	4		4,0
Sorties			
Nombre de travailleurs dont la date de fin du contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	1	2	2,3
Par type de contrat de travail			
<i>Contrat à durée indéterminée</i>	1	2	2,3
Par motif de fin de contrat			
<i>Licenciement</i>		2	1,3
<i>Autre motif</i>	1		1,0

Renseignements sur les formations pour les travailleurs pendant l'exercice

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	13	16
Nombre d'heures de formation suivies	187	221
Coût net pour l'entreprise en euros	27.418	28.264
<i>dont coût brut directement lié à la formation</i>	29.632	30.169
<i>dont interventions reçues (en déduction)</i>	2.214	1.905

Commentaire des comptes annuels

Bilan

À la date du bilan 2015, le bilan s'établit à 1.531,9 millions d'euros, en hausse de 20,2 millions d'euros par rapport à l'exercice 2014. Cette hausse est la résultante de mutations au sein de plusieurs postes de l'actif et du passif, dont les principales sont commentées ci-après.

Immobilisations

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, d'une valeur comptable totale de 12,1 millions d'euros, comprennent principalement :

- terrains et constructions pour 7,2 millions d'euros : des parcelles de terrain avec bâtiments érigés à Leuven et des droits réels sur des biens immeubles. Ces derniers ont trait à des emplacements de parking
- investissements en œuvres d'art pour 1,6 million d'euros
- immobilisations en cours pour 3,2 millions d'euros

Immobilisations financières

Les immobilisations financières (valeur comptable 1.444,1 millions d'euros) constituent la majeure partie (env. 94%) de l'actif et se composent presque exclusivement de participations stratégiques dans KBC Groupe et KBC Ancora.

Actions KBC Groupe

À la date du bilan, Cera détient en tout 11,1 millions d'actions KBC Groupe en portefeuille, soit approximativement 2,66% du nombre total d'actions KBC Groupe en circulation.

La valeur comptable totale des actions KBC Groupe s'établit à la date du bilan à 337,8 millions d'euros. La valeur comptable moyenne pondérée de ces actions se monte à 30,36 euros.¹ Le cours de clôture de l'action KBC Groupe s'établissait à 57,67 euros le 31 décembre 2015 et à 49,56 le 27 avril 2016.

Actions KBC Ancora

La participation dans KBC Ancora (43,4 millions d'actions) correspond à environ 55,42% du total des actions KBC Ancora en circulation et comporte deux sortes d'actions :

- les actions KBC Ancora destinées à être attribuées comme parts de retraits lors des démissions avec parts D
- les actions KBC Ancora détenues en tant qu'investissement à long terme.

Au 31.12.2015, la valeur comptable moyenne de toutes les actions KBC Ancora s'élève à 1.105,6 millions d'euros.

La valeur comptable moyenne pondérée d'une action KBC Ancora s'élève à, respectivement 25,635 euros (actions KBC Ancora destinées à être attribuées) et à 25,36 euros (actions KBC Ancora détenues en tant qu'investissement à long terme).²

¹ Fin 2008, Cera a acté une réduction de valeur sur sa participation dans KBC Groupe, ramenant la valeur comptable nette d'une action KBC Groupe à 31,5 EUR euros par action. Suite à l'achat d'actions KBC Groupe 2009, la valeur comptable moyenne pondérée des actions KBC Groupe a baissé à 31,44 euros par action. Suite à la souscription de 3,1 millions d'actions KBC Groupe en décembre 2012 la valeur comptable moyenne pondérée des actions KBC Groupe a baissé à 30,36 euros par action.

² Fin 2008, Cera a acté une réduction de valeur sur sa participation dans KBC Ancora, ramenant la valeur comptable nette d'une action KBC Ancora à 25,635 euros par action. Suite à l'achat de 330.879 actions KBC Ancora en 2009, la valeur comptable moyenne pondérée des actions KBC Ancora détenues en tant qu'investissement stratégique à long terme a baissé à 25,36 euros par action.

La valeur intrinsèque d'une action KBC Ancora correspond à 0,99 fois le cours de l'action KBC Groupe, moins les dettes nettes par action KBC Ancora (4,93 euros). Sur base du cours de clôture de l'action KBC Groupe le 31 décembre 2015 (57,67 euros), la valeur intrinsèque d'une action KBC Ancora s'établissait à 52,16 euros. Sur base du cours de clôture de l'action KBC Groupe le 27 avril 2015 (49,56 euros), la valeur intrinsèque d'une action KBC Ancora s'établissait à 44,13 euros.

Actions KBC Ancora destinées à être attribuées

Le calcul du nombre d'actions KBC Ancora destinées à être attribuées en tant que part de retrait lors de démissions avec parts D est le suivant :

Nombre total de parts D à la date du bilan	4.503.565
Nombre d'actions KBC Ancora par part D	x 4,2

Nombre d'actions KBC Ancora destinées à être attribuées en nature	18.914.973

À la date du bilan, la valeur comptable de ces 18,9 millions d'actions KBC Ancora destinées à être attribuées s'établit à 484,9 millions d'euros.

Actions KBC Ancora détenues en tant qu'investissement à long terme

À la date du bilan, Cera détient 24,5 millions d'actions KBC Ancora détenus en tant qu'investissement à long terme. La valeur comptable totale de ces actions s'élève à 620,7 millions d'euros.

BRS Microfinance Coop

La participation dans BRS Microfinance Coop (409 parts) correspond à une participation d'environ 56,18%. À la date du bilan, la valeur comptable de ces parts se monte à 0,4 million d'euros.

FWR Consult

Cera a libéré 19.800 euros et détient 198 parts, soit une participation de 99%.

Autres immobilisations financières

Ces actions ont trait à des droits sociaux dans cinq entreprises qui ne constituent certes pas une participation mais qui ont pour objectif de créer un lien durable et spécifique avec ces entreprises (Credal et Hefboom).

À la date du bilan, la valeur comptable de ces actions est de 0,2 million d'euros.

Actifs circulants

Les actifs circulants, pour un montant de 75,7 millions d'euros, sont constitués principalement des créances à un an au plus (5,8 millions d'euros), des moyens disponibles (69,6 millions d'euros) et des comptes de régularisation (0,3 million d'euros).

Créances à un an au plus

Les créances à un an au plus comprennent, d'une part, les créances commerciales à hauteur de 0,2 million d'euros et, d'autre part, les autres créances à hauteur de 5,6 millions d'euros. Ces dernières portent sur des impôts de l'exercice 2015 à récupérer. Il s'agit du solde du précompte mobilier retenu sur les produits financiers (dividendes versés par KBC Groupe en 2015).

Placements de trésorerie

Les placements de trésorerie ont principalement trait à une participation dans METALogic SA (0,1 million d'euros).

Moyens disponibles

Les moyens disponibles s'établissent à la date du bilan à 69,6 millions d'euros. Il s'agit des soldes de divers comptes d'épargne et comptes à vue.

Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation (0,3 million d'euros) ont trait à des frais à reporter : engagés lors de l'exercice 2015 mais à charge de l'exercice 2016.

Fonds propres

Capital

À la date du bilan, le capital s'établit à 525,1 millions d'euros. Sa composition et son évolution sur la période 31.12.2013 – 31.12.2015 se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	2015	2014	2013
Capital B	58,9	61,4	64,9
Capital C	54,5	54,5	54,5
Capital D	83,7	89,0	94,8
Capital E	328,0	305,9	294,2
Total	525,1	510,9	508,5

Au 31.12.2015, Cera comptait 389.676 sociétaires (par rapport à 395.537 fin 2014).

Réserves

Les réserves s'élèvent à 919,4 millions d'euros et se composent comme suit :

Réserve légale

Cette réserve (3,9 millions d'euros) représente plus de 10% de la partie fixe du capital et est inchangée par rapport à l'exercice précédent. Il n'y a eu en effet ni ajouts ni prélèvements.

Réserves disponibles

La 'réserve disponible spéciale' a été constituée en 2001 à partir des réserves disponibles de Cera, afin de souligner que les détenteurs de parts D ont droit à une partie de ces réserves via l'attribution d'actions KBC Ancora.

Pour l'exercice 2015, la diminution de cette réserve disponible spéciale, suite aux démissions de plein droit avec parts D (décès), s'est élevée à 25,4 millions d'euros. À la date de clôture du bilan, le solde de cette réserve disponible spéciale s'élevait à 401,2 millions d'euros.

Lorsqu'ils démissionnent avec leurs parts D, les sociétaires ont également droit à un 'excédent de dividende capitalisé' (EDC), qui s'exprime via la 'réserve EDC'. Dans le courant de l'exercice 2015, un montant de 19,4 millions d'euros a été versé en tant qu'EDC aux sociétaires démissionnant avec leurs parts D. À la date du bilan, cet excédent s'élevait (après affectation du résultat) à 68,66 euros par part D.

Au niveau comptable, on acte ainsi, via l'affectation du résultat, une dotation à la réserve EDC d'un montant de 32,4 millions d'euros. À la date du bilan, la réserve EDC pour les sociétaires démissionnant avec leurs parts D s'établit à 309,2 millions d'euros, ce qui correspond à 4.503.565 parts D pour lesquelles tant des actions KBC Ancora que l'EDC (68,66 euros) doivent être distribués.

La 'réserve disponible ordinaire' a augmenté de 17,5 millions d'euros (à 205,1 millions d'euros) suite à l'affectation du bénéfice de l'exercice.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'EDC par part et de la réserve EDC.

	Solde 2015	2015		Solde 2014
		Prélèvement	Ajout	
EDC par part D (en euros)	68,66		+6,80	61,86
Réserve EDC (en millions d'euros)	309,2	-19,4	+32,4	296,2
Nombre de parts D en circulation	4.503.565			4.788.369

À la date du bilan, les réserves étaient constituées comme suit :

(en millions d'euros)	2015	2014	2013
Réserve légale	3,9	3,9	3,9
Réserves disponibles	915,5	910,4	986,7
• À la démission avec parts D	710,4	722,7	764,3
– réserve disponible spéciale	401,2	426,5	454,3
– réserve EDC	309,2	296,2	310,1
• Réserves disponibles ordinaires	205,1	187,7	222,4
Total	919,4	914,2	990,6

Dettes

Les dettes s'établissent à 87,4 millions d'euros, en hausse de 0,8 million d'euros par rapport à l'année précédente. Elles portent principalement sur :

Dettes à plus d'un an

Dettes financières

Les dettes financières à plus d'un an se chiffrent à 65,9 millions d'euros. En décembre 2012, Cera a soutenu l'augmentation de capital de KBC Groupe en souscrivant 3,1 millions de nouvelles actions KBC Groupe pour un montant de 65,9 millions d'euros, montant financé en dehors du groupe KBC. Ces 3,1 millions d'actions ont été données en gage au bailleur de crédit.

Dettes à un an au plus

Dettes commerciales

Les dettes commerciales se chiffrent à 3,9 millions d'euros. Il s'agit de factures reçues mais pas encore payées (0,6 million d'euros) ainsi que d'estimations de factures pas encore reçues, portant sur les exercices précédents (3,3 millions d'euros).

Dettes relatives aux charges fiscales, salariales et sociales

Les dettes relatives aux charges fiscales, salariales et sociales (1,5 million d'euros) ont trait d'une part au précompte professionnel encore dû et portant sur les salaires de décembre 2015 (0,1 million d'euros) et d'autre part au pécule de vacances et aux primes relatives à l'exercice 2015, qui seront versés au cours des prochains exercices (1,3 million d'euros).

Autres dettes

Les autres dettes (15,8 millions d'euros) portent entre autres sur :

- le dividende de 2,5% à payer au titre de l'exercice 2015 (12,8 millions d'euros);
- les dettes relatives à la prestation de services sociétaux Cera dont le paiement aura lieu dans le futur (2,8 millions d'euros) ;
- les dividendes du passé pas encore distribués (0,1 million d'euros).

Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation (0,4 million d'euros) ont trait à des charges à affecter (intérêts pro rata des dettes financières) et des produits à reporter (produits encaissés dans le courant de l'exercice 2015 mais portant sur l'exercice 2016).

Compte de résultats

Le bénéfice de l'exercice à affecter s'élève à 62,8 millions d'euros, soit le solde de 107,9 millions d'euros de produits et de 45,1 millions d'euros de charges. Nous décrivons ci-après plus en détail l'évolution des produits et des charges.

Produits

Cera étant directement et indirectement (via KBC Ancora) le principal actionnaire de KBC Groupe, ce qui constitue quasiment son seul actif, la majeure partie de ses revenus provient de ses participations.

Les produits ont ainsi principalement trait à :

Produits des immobilisations financières

Il s'agit ici des revenus de dividendes (82,8 millions d'euros) :

	Nombre d'actions à la date du dividende	Dividende/action (en euro)	Total en euros
KBC Groupe	11.127.166	2,00	22.254.332,00
KBC Ancora	44.496.376	1,36	60.515.071,36
Total			82.769.403,36

Produits de prestations de services

Les produits de prestations de services (2,1 millions d'euros) proviennent en majeure partie de l'imputation aux sociétaires d'une partie du coût des produits et services proposés via les offres sociétaires.

Autres produits courants

Les autres produits courants (2,1 millions d'euros) ont trait, d'une part, aux produits de l'imputation de prestations fournies par Cera à KBC Ancora dans le cadre de l'association de partage des coûts sous la forme d'une indivision sans personnalité juridique (1,6 million d'euros). Lors de la création de cette association, des clefs d'imputation ont été fixées ; elles sont évaluées et revues éventuellement chaque année.

D'autre part, il s'agit principalement de reprises de provisions des exercices précédents (0,1 million d'euros), d'autres produits d'exploitation (0,2 million d'euros) et de contributions de partenaires externes pour la prestation de services sociétaux (0,2 million d'euros). Ces derniers produits portent principalement sur l'action de fin d'année commune Cera-KBC, avec diverses actions et projets structurels sur le thème de 'Pimp je speelplaats'.

Reprise de réductions de valeur d'immobilisations financières

La reprise de réductions de valeur d'immobilisations financières (20,9 millions d'euros) consiste en une reprise de réductions de valeur sur actions KBC Ancora suite aux démissions de plein droit avec parts D (1.195.578 unités en 2015). Le 31.12.2008, Cera avait réduit la valeur comptable moyenne de sa participation dans KBC Ancora à 25,635 euros par action KBC

Ancora et ce, par le biais de réductions de valeur. À la démission avec parts D, un sociétaire reçoit 4,2 actions KBC Ancora pour une part D, et la réduction de valeur actée sur ces actions doit être reprise. En même temps, un montant identique de moins-values de réalisation d'immobilisations financières est acté (20,9 millions d'euros). Pour solde, les démissions avec parts D n'ont donc pas d'impact sur le résultat de Cera (voir également 'Charges').

Charges

Charges des dettes

Les charges des dettes s'élèvent à 2,7 millions d'euros et ont trait aux charges d'intérêts des dettes financières.

Services et biens divers

Les charges pour services et biens divers se montent à 15,1 millions d'euros et comportent les rubriques suivantes :

- *charges de fonctionnement (3,7 millions d'euros)* : les principaux éléments de cette rubrique ont trait à la location des bureaux, à l'infrastructure logistique et informatique via la structure de partage des coûts avec KBC, au parc de véhicules, à des frais de démolition, honoraires d'avocats, indemnités des membres du Comité de gestion journalière et primes de l'assurance de responsabilité des administrateurs ;
- *administration du capital et des sociétaires (1,4 million d'euros)* : les charges de l'administration du capital et des sociétaires comprennent principalement les indemnités versées aux banques guichet (KBC et CBC) pour la gestion administrative des comptes de sociétaire (0,9 million d'euros) ainsi que pour l'émission de parts E (0,3 million d'euros) ;
- *avantages sociétaires (5,3 millions d'euros)* : il s'agit principalement de l'intervention directe de Cera dans les offres pour les sociétaires, dans le Magazine Avantages Cera et sur le site web ; la quote-part totale des sociétaires se chiffre à 2,1 millions d'euros (voir 'Produits') ;
- *prestation de services sociétaux (2,8 millions d'euros)* : cette rubrique comprend principalement le soutien financier direct de projets sociétaux aux niveaux régional, suprarégional, national et international. Pour de plus amples informations sur la prestation de services sociétaux de Cera, nous renvoyons au site web de Cera ;
- *communication (1,8 million d'euros)* : cette rubrique se compose de tous les frais relatifs à la communication vis-à-vis des sociétaires et de tiers intéressés. Elle comprend notamment les frais du magazine cera@work et du Magazine Avantages Cera, de l'Assemblée Générale, de la structure de participation, de la communauté Cera-KBC-CBC et de la collaboration avec une agence de communication pour, entre autres, des avis et un accompagnement dans la réalisation de campagnes médias, principalement dans le cadre de l'émission de parts, l'interaction avec les sociétaires, le soutien général sur le plan de la ligne graphique et de la communication, ...

Charges de personnel

À la date de clôture du bilan, Cera occupait 43 personnes ou 39,6 équivalents temps plein. Les charges de personnel se montent à 6,3 millions d'euros et se composent comme suit :

- Rémunérations : 3,9 millions d'euros
- ONSS employeur : 1,2 million d'euros
- Assurance groupe : 0,9 million d'euros
- Charges diverses de personnel : 0,2 million d'euros

On entend par rémunérations, principalement : salaire mensuel, primes, pécule de vacances, 13^e mois et avantage de toute nature.

Les charges diverses de personnel comprennent entre autres :

- intervention de l'employeur dans les titres repas
- frais divers propres à l'employeur
- assurance hospitalisation

Pour de plus amples détails sur les effectifs, nous renvoyons au bilan social.

Moins-values

Moins-values de réalisation d'immobilisations financières (20,9 millions d'euros) : il s'agit principalement des moins-values réalisées lors de la distribution en nature d'actions KBC Ancora suite aux démissions avec parts D (voir également 'Produits' : reprise de réductions de valeur sur immobilisations financières). Comme déjà précisé, les démissions avec parts D n'ont, pour solde, aucun impact sur le résultat de Cera.

Affectation du résultat

Le bénéfice à affecter de l'exercice s'établit à 62,8 millions d'euros. Le gérant propose l'affectation suivante :

- dotation à la réserve EDC : 32,4 millions d'euros
- dotation à la réserve disponible ordinaire : 17,5 millions d'euros ;
- rémunération du capital des sociétaires pour 12,8 millions d'euros, soit un pourcentage de dividende coopératif de 2,5%. Le calcul du dividende pour les différentes catégories d'actions est effectué conformément à l'article 29 des statuts. La mise en paiement du dividende coopératif est prévue le 8 juin 2016.

Après cette affectation, la réserve disponible s'élève à 915,5 millions d'euros et se compose comme suit :

- réserve disponible spéciale : 401,2 millions d'euros ;
- réserve EDC : 309,2 millions d'euros ;
- réserve disponible ordinaire : 205,1 millions d'euros.

Informations complémentaires

Aucune mesure n'a été prise sur le plan de la recherche et développement.

La société n'a pas de succursales.

L'actif de Cera se compose presque exclusivement d'une participation directe et indirecte (via KBC Ancora) dans KBC Groupe. La valeur de l'actif de Cera ainsi que ses résultats sont donc déterminés en grande partie par l'évolution du groupe KBC.

KBC Groupe a annoncé qu'il ne distribuera pas de dividende au titre de l'exercice 2015.

Si KBC Groupe ne distribue pas en 2016, un dividende au titre de l'exercice 2015, KBC Ancora ne disposera pas de suffisamment de revenus (récurrents) ni d'un résultat distribuable en vue de la mise en paiement d'un dividende propre.

En 2016, Cera assumera ses besoins de liquidité en premier lieu via sa position de liquidité actuelle. Une éventuelle émission de capital peut faire office de source supplémentaire de liquidités. Il n'y a pas d'événement important survenu après la clôture des comptes de l'année 2015.

Procédure juridique

En décembre 2008, quatre actionnaires de KBC Ancora ont intenté, pour le compte de KBC Ancora, une action minoritaire à l'encontre de son gérant statutaire et de Cera. Les requérants contestaient l'achat de 2,3 millions d'actions KBC Groupe effectué par KBC Ancora en mars 2007 dans le cadre de la scission de ses actions. Ils contestaient également l'achat de 3,9 millions d'actions KBC Groupe effectué par KBC Ancora à la mi 2007 afin de dépasser, en compagnie de Cera, le seuil de 30 % dans KBC Groupe dans le cadre de la loi du 1er avril 2007 sur les offres publiques d'achat, loi qui entraine en vigueur le 1er septembre 2007. Leur requête visait principalement à faire reprendre par les défendeurs, au prix d'acquisition, les actions achetées.

Par jugement du 24 octobre 2012, le Tribunal de Première Instance de Leuven a rejeté intégralement les actions des requérants.

Le 13 mars 2013, ceux-ci ont été en appel de ce jugement.

Le gérant statutaire est convaincu que ces opérations ont été décidées et exécutées correctement. Il envisage par conséquent le déroulement de la procédure en toute confiance.

Rapport du commissaire

Rapport du commissaire à l'Assemblée Générale des actionnaires de Cera SCRL sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

(Traduction libre d'un rapport de commissaire avec une opinion sans réserve dont l'original a été préparé en Néerlandais)

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels que définis ci-dessous, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les comptes annuels - opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de Cera SCRL ("la Société") pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique. Ces comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2015, le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe. Le total du bilan s'élève à EUR 1.531.860.070,31 et le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice d'EUR 62.809.538,26.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne que l'organe de gestion estime nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation du risque que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de la Société relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion ainsi qu'à apprécier la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sans réserve.

Opinion sans réserve

À notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2015, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la Société.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit applicables en Belgique, notre responsabilité est, à tous égards significatifs, de vérifier le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des mentions requises par la loi, concorde, dans tous ses aspects significatifs, avec les comptes annuels et ne présente pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'Assemblée Générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Kontich, le 29 avril 2016

KPMG Réviseurs d'entreprises

Commissaire

Représentée par

Olivier Macq

Réviseur d'entreprise





LES COOPÉRATIVES
OFFRENT LES MOYENS
ORGANISATIONNELS
PERMETTANT À UNE GRANDE
PARTIE DE L'HUMANITÉ
DE CRÉER ELLE-MÊME DE
L'EMPLOI, DE VAINCRE LA
PAUVRETÉ ET DE RÉALISER
L'INTÉGRATION SOCIALE.

**Boutros Boutros-Ghali, secrétaire-général des
Nations-Unies de 1992 à 1997**

Colophon

Cera SCRL

Siège : Mgr. Ladeuzeplein 15, 3000 Leuven
tél. 0800 623 40 - info@cera.be - www.cera.be

Cera est entre autres membre de :

Union Internationale Raiffeisen (IRU)
Belgian Governance Institute (GUBERNA)
Le Conseil National de la Coopération



Conseil National
de la Coopération

Cera est une société coopérative agréée

Les coopératives sont par nature les précurseurs de l'entrepreneuriat socialement responsable. L'agrément est la garantie que Cera respecte les principes et les valeurs coopératifs.

Team de rédaction

Jan Bergmans
Luc De Bolle
Sofie Donneaux
Els Lefèvre
Greet Leynen
Ann Thoelen
Kristof Van Gestel

Coordination de la partie chiffrée

Els Lefèvre et Ann Thoelen

Correction du texte

Gregory Kévers

Coordination

Greet Leynen

Mise en page

Raf Berckmans

Impression et finition

Lannoo, Tielt

Photos

Koen Broos : photos des pages 10 (Projet Le Potager), 34 (Cera Journée de rencontres 2015), 48 (Projet De Vaartkapoen).

Vzw Den Teirling : photo de la page 22 (Lauréat Arts in Society Award).

Raf Berckmans : photo de la page 25 (Conseil d'Administration).

Johan Thimpont : photo de la page 4 (Excursion CCR Bruxelles).

Kristien Martens : photo de la page 62 (Regionale Vennotenontmoeting RAR Lokeren-Dendermonde).

Éditeur responsable

Hilde Talloen, Cera SCRL, Mgr. Ladeuzeplein 15, 3000 Leuven

Numéro d'entreprise RPM Leuven TVA BE 0406.581.960

Le rapport annuel de Cera est disponible en français et en néerlandais et peut également être téléchargé sur www.cera.be.

En cas de divergences ou de différences d'interprétation, seule la version en néerlandais fait foi juridiquement.

Bref historique de Cera

1998

4 juin Création de KBC Bancassurance Holding SA ; les activités bancaires de la Banque CERA SCRL sont apportées dans KBC Bank SA. En échange de cet apport d'activités bancaires, Cera Holding SCRL détient une participation d'environ 38,5% dans Almanij SA.

2001

13 janvier Approbation de la restructuration et mise en œuvre phasée :

- scission des parts A d'un montant nominal de 24,79 euros en parts B et D d'une valeur nominale de respectivement 6,20 euros et 18,59 euros.

- apport complémentaire par Cera Holding SCRL d'actions Almanij SA dans Almancora SCA, acquisition d'actions Almanij SA supplémentaires.

mars Émission de parts E : 44.829 souscriptions, dont 28% de nouveaux sociétaires, pour un montant total de 56 millions d'euros.

4 avril Introduction en bourse d'Almancora SCA (segment 'double fixing' du Premier marché d'Euronext Brussels).

2003

mai Émission de parts E : 68.000 souscriptions, dont 45% de nouveaux sociétaires, pour un montant total de 85 millions d'euros.

2004

12 juin Approbation par l'Assemblée Générale du changement de nom de Cera Holding en Cera.

2005

2 mars Fusion d'Almanij SA et de KBC Bancassurance Holding SA, qui donne ainsi naissance à KBC Groupe SA.

mai Émission de parts E : 80.000 souscriptions, dont 67% de nouveaux sociétaires, pour un montant total de 100 millions d'euros.

2007

15 juin Changement du nom d'Almancora SCA en KBC Ancora SCA. Scission de l'action Almancora selon un facteur 1,4. L'actionnaire reçoit 7 actions KBC Ancora pour 5 actions Almancora. Cotation de KBC Ancora au marché continu de NYSE Euronext.

8 août Cera et KBC Ancora portent leur participation dans KBC Groupe à 30,06%.

2008

mai Émission de parts E : 65.534 souscriptions, dont 71% de nouveaux sociétaires, pour un montant total de 81,9 millions d'euros.

2011

22 décembre Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la proposition de modification des statuts visant à étendre les cas dans lesquels les démissions de sociétaires peuvent être refusées ou suspendues temporairement.

2012

11 décembre KBC Groupe réalise une augmentation de capital qui lui permettra, entre autres, de rembourser plus rapidement le solde de trois milliards d'euros (auquel vient s'ajouter une prime de 450 millions d'euros) des instruments de capital de base émis en faveur du gouvernement fédéral, et, en même temps, de faire partie des banques européennes les mieux capitalisées et les plus liquides. Cera souscrit 3,1 millions de nouvelles actions pour un montant de 65,9 millions d'euros. Cette opération n'entraîne qu'une faible diminution de la participation de Cera dans KBC Groupe.

2013

28 septembre Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire d'une modification des statuts qui vise entre autres à créer davantage de flexibilité dans le cadre des futures souscriptions et démissions avec parts E.

19 novembre Après la vente par Cera, en Bourse, de 4 millions d'actions KBC Groupe entre la mi-août et le début du mois de septembre, Cera vend 14,1 millions d'actions KBC Groupe via un placement auprès d'investisseurs institutionnels. Cera affecte le produit de la vente au rachat d'un prêt à terme accordé par KBC Bank et au remboursement (quasi intégral) des dettes à court terme auprès de KBC Bank.

2014

1 décembre Cera et KBC Ancora confirment, avec MRRB et les Autres Actionnaires Stables, qu'ils prolongent leur action de concert sur KBC Groupe pour une nouvelle période de 10 ans. Les actionnaires Stables concernés assurent ainsi le maintien de la stabilité de l'actionariat et leur soutien au développement futur du groupe KBC. Dans ce cadre, Cera, KBC Ancora, MRBB et les Autres Actionnaires Stables apportent toutes leurs actions à la convention d'actionnaire. Ils réunissent 40,4% de toutes les actions du groupe KBC.

mai-décembre Émission de parts E : 21.301 souscriptions, dont 37% de nouveaux sociétaires, pour un montant total de 26,6 millions d'euros.

2015

décembre KBC Groupe rembourse au gouvernement flamand les aides publiques restantes (prime comprise) et ce, cinq ans plus tôt que prévu. Le groupe a ainsi répondu à toutes les obligations financières qui lui avaient été imposées lors de la dernière crise financière et peut donc définitivement tourner la page.

juin-décembre Émission de parts E : 22.738 souscriptions, dont 30% de nouveaux sociétaires, pour un montant de 28,4 millions d'euros. Cette émission durera jusqu'au 25 mai 2016, sauf en cas de clôture anticipée.



Cera, s'investir dans le bien-être et la prospérité

Avec près de 400.000 sociétaires, nous développons une coopérative solide qui s'investit en faveur de la société. En unissant nos forces, nous créons de la plus-value économique et sociétale à trois niveaux :

- Nous assurons, en tant qu'actionnaire important, des bases solides au groupe KBC/CBC
- Nous réalisons un impact positif dans la société
- Nous bénéficions d'avantages exclusifs.

La participation, la solidarité et le respect de chacun – des valeurs inspirées par F. W. Raiffeisen – forment, depuis plus de cent ans, les bases de notre entreprise coopérative.

La coopérative Cera, profondément enracinée, largement ramifiée

Cera SCRL
Mgr. Ladeuzeplein 15, 3000 Leuven
tél.: 0800 623 40
info@cera.be - www.cera.be

